
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 16 novembre 2020

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Constatation</i> du quorum	(p. 8)
<i>Procédure</i> d'urgence	(p. 9)
<i>Intervention</i> préalable	(p. 9)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020	(p. 10)
<i>Résultats</i> de vote des rapports sans débat	(p. 47)
<i>Désignation</i> de représentants au sein de la Commission départementale métropolitaine de la coopération intercommunale (CDMCI) du Rhône (dossier n°CP-2020 -0235)	(p. 61)
<i>Annexe</i> : Résultats des votes	(p. 76)
N°CP-2020-0207	Contrat de délégation de service public (DSP) du parc de stationnement de la Gare Part-Dieu - Société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant n°9 - (p. 50)
N°CP-2020-0208	Albigny sur Saône - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - (p. 21)
N°CP-2020-0209	Champagne au Mont d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société élévation immobilier, d'une emprise située 44 boulevard de la République - (p. 21)
N°CP-2020-0210	Coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée (CDD) en prévision du départ du représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar - (p. 22)
N°CP-2020-0211	Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 3 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra - (p. 22)
N°CP-2020-0212	Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité-Eau (pS-Eau) pour son programme appui, conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2019-2022 - Année 2 - (p. 23)
N°CP-2020-0213	Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Lancement de l'appel à projets internationaux 2021 - (p. 22)
N°CP-2020-0214	Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2020 - (p. 22)
N°CP-2020-0215	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 3ème édition de Silk in Lyon du 19 au 22 novembre 2020 - (p. 23)
N°CP-2020-0216	Appel à projet citoyen au sein d'Eureka Confluence - Attribution de subventions aux 2 associations lauréates - (p. 23)
N°CP-2020-0217	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2020 - (p. 51)

N°CP-2020-0218	<i>Service commun Université vie étudiante - Avenant n°2 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative à l'Université et à la vie étudiante -</i>	(p. 24)
N°CP-2020-0219	<i>Lyon Cité Campus - Opération M8 - Avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat - Avenant n°1 à la convention financière avec la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon - Convention financière avec l'École normale supérieure (ENS) de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N°CP-2020-0220	<i>Dispositif d'aide à l'investissement - Attribution de subventions d'investissement pour des établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N°CP-2020-0221	<i>Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon 2021-2024 -</i>	(p. 24)
N°CP-2020-0222	<i>Mise en œuvre de la convention avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) 2020-2022 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le soutien aux proches aidants intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution de subventions à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'E) et l'association Métropole aidante - Approbation des conventions -</i>	(p. 25)
N°CP-2020-0223	<i>Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Renouvellement de la convention relative aux modalités de fonctionnement du FDMCH pour les années 2020-2023 -</i>	(p. 25)
N°CP-2020-0224	<i>Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Attribution de subventions pour l'année 2020 et renouvellement des conventions avec chaque CPEF -</i>	(p. 54)
N°CP-2020-0225	<i>Bron - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Meyzieu - Pierre Bénite - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Collèges publics - Dotations complémentaires 2020 -</i>	(p. 54)
N°CP-2020-0226	<i>Feyzin - Collège public Frédéric Mistral - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 25)
N°CP-2020-0227	<i>Collèges publics et privés - Participations inter-collectivités 2020 -</i>	(p. 25)
N°CP-2020-0228	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement -</i>	(p. 26)
N°CP-2020-0229	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à l'orchestre Démos Lyon Métropole - Avenant au protocole financier entre la Ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne -</i>	(p. 26)
N°CP-2020-0230	<i>Subventions d'investissement - Appel à projets équipements culturels à usage partagé -</i>	(p. 27)
N°CP-2020-0231	<i>Convention de partenariat avec l'Institut Français, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation d'une subvention - Autorisation de signer l'avenant à la convention -</i>	(p. 27)
N°CP-2020-0232	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2020 - 2ème session -</i>	(p. 55)
N°CP-2020-0233	<i>Soutien à la vie associative - Attributions de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - Année 2020 -</i>	(p. 27)
N°CP-2020-0234	<i>Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 - Soutien à la candidature de la Métropole de Lyon en tant que collectivité hôte du tournoi de football olympique - Adhésion au label Terre de jeux -</i>	(p. 56)
N°CP-2020-0235	<i>Commission départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale (CDMCI) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
N°CP-2020-0236	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 30 septembre 2020 -</i>	(p. 27)
N°CP-2020-0237	<i>Mise à disposition de personnel auprès de la Croix-Rouge française -</i>	(p. 31)
N°CP-2020-0238	<i>Mise à disposition de personnel auprès de la société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu -</i>	(p. 31)
N°CP-2020-0239	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne -</i>	(p. 31)

N°CP-2020-0240	<i>Mise à disposition de personnel auprès de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) -</i>	(p. 32)
N°CP-2020-0241	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Foyer Notre Dame des sans-abris (FNDSA) -</i>	(p. 32)
N°CP-2020-0242	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SMDIS) -</i>	(p. 27)
N°CP-2020-0243	<i>Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 et approbation de la convention 2021 -</i>	(p. 61)
N°CP-2020-0244	<i>Association Lyon Sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 - Approbation de la convention 2021 -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0245	<i>Montants définitifs des compensations financières des transferts de compétences entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0246	<i>Exercice 2020 - Budget principal et budgets annexes du restaurant, de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2010 à 2020 -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0247	<i>Givors - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0248	<i>Saint Fons - Vaulx en Velin - Francheville - Chassieu - Villeurbanne - Décines Charpieu - Lyon 3° - Grigny - Saint Priest - Garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette - Décision modificative aux décisions n°B-2008-0331 du 29 septembre 2008, B-2009-0821 du 27 avril 2009, B-2009-0883 du 11 mai 2009, B-2009-1262 du 2 novembre 2009, B-2010-1463 du 8 mars 2010, B-2010-1803 du 13 septembre 2010, B-2011-2744 du 14 novembre 2011, B-2012-3598 du 8 octobre 2012 -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0249	<i>Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Axentia auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Décision modificative à la décision n°2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil général votés en Commission permanente -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0250	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0251	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'économie mixte locale patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0252	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0253	<i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Immacgestion auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0254	<i>Mions - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0255	<i>Lyon 1er - Lyon 6° - Lyon 7° - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0256	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) le logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 28)
N°CP-2020-0257	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 29)
N°CP-2020-0258	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la fondation La Mache auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 29)
N°CP-2020-0259	<i>Lyon 3° - Infiltrations d'eau en propriété privée causant des dommages à la suite de l'aménagement d'un terrain en espaces verts rue Trarieux à Lyon 3° - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel (sans incidence financière) -</i>	(p. 29)

N°CP-2020-0260	<i>Saint Priest - Eau et assainissement - Pose de canalisation d'eaux usées - Indemnisation pour perte d'exploitation -</i>	(p. 32)
N°CP-2020-0261	<i>Convention d'offre de concours pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable et d'assainissement entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 35)
N°CP-2020-0262	<i>Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Avenant n°1 à la convention de vente en gros pour la fourniture d'eau potable -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0263	<i>Travaux de lutte contre les inondations du ruisseau des Vosges - Convention de remise d'ouvrage de la Métropole de Lyon aux propriétaires riverains du ruisseau -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0264	<i>Canalisation d'eau potable non exploitée - Convention de remise d'ouvrage de la Métropole de Lyon à la société civile de construction vente (SCCV) Saint Fons 2015 -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0265	<i>Canalisation de gaz abandonnée - Convention de remise d'ouvrage du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0266	<i>Valorisation des déchets - Téléthon 2020 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2020 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0267	<i>Déchets - Appel à projets Citeo - Optimisation de la collecte des emballages et des papiers graphiques -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0268	<i>Oullins - Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subventions -</i>	(p. 35)
N°CP-2020-0269	<i>Vénissieux - Réseau de chaleur de Vénissieux - Individualisation initiale d'autorisation de programme globale pour l'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse permettant l'extension d'un réseau -</i>	(p. 35)
N°CP-2020-0270	<i>Genay - Givors - Rillieux la Pape - Politique agricole - Attribution de subventions à plusieurs projets agricoles notamment dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, et avenants aux conventions avec le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) et M. Jérôme Crapon -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0271	<i>Politique agricole - Partenariat avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour ses actions 2020 - Attribution d'une subvention - Approbation d'un avenant à la convention partenariale 2017-2020 et d'un avenant à la convention annuelle 2019 -</i>	(p. 35)
N°CP-2020-0272	<i>Politique agricole - Partenariat avec l'association Paragrêle 69 - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour ses actions 2020 - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 63)
N°CP-2020-0273	<i>Indemnisation des agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon en lien avec la durée des arrêtés préfectoraux - Modification de la délibération du Conseil n°2015-0604 du 21 septembre 2015 -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0274	<i>Mesures compensatoires - Indemnisation des agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures écologiques liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0275	<i>Charly - Collonges au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Genay - Grigny - Irigny - Meyzieu - Mions - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Romain au Mont d'Or - Saint Priest - Appel à projets 2020 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets -</i>	(p. 33)
N°CP-2020-0276	<i>Attribution de subvention au Centre international de ressource et d'innovation en développement durable (CIRIDD) pour la mise en visibilité de projets d'économie circulaire -</i>	(p. 64)
N°CP-2020-0277	<i>Soutien de projets associatifs liés à l'éducation, au développement durable et à la stratégie alimentaire - Subventions exceptionnelles en raison de la Covid-19 -</i>	(p. 35)
N°CP-2020-0278	<i>Projet Life Intégré Artisan - Convention de partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N°CP-2020-0279	<i>Association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 65)
N°CP-2020-0280	<i>Ouverture aux prestataires et partenaires de la Métropole de Lyon de l'accès aux données du requêteur statistiques détenu par l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (AFCR) - Approbation d'une convention -</i>	(p. 36)

N°CP-2020-0281	<i>Plateforme Ecoréno'v - Financement du programme ELENA - Avenant de prolongation -</i>	(p. 43)
N°CP-2020-0282	<i>Givors - Lissieu - Lyon 1er - Lyon 2°- Lyon 3°- Lyon 4°- Lyon 7°- Neuville sur Saône - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2020 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 66)
N°CP-2020-0283	<i>Vénissieux - Convention de programme pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général (PIG) Energie 2 - 2020-2024 - Avenant n°1 -</i>	(p. 43)
N°CP-2020-0284	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°466 et 616 situés 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Heni Mustapha -</i>	(p. 36)
N°CP-2020-0285	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°81 et 265 situés 3 rue Guynemer et appartenant à l'indivision Alaya -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0286	<i>Lyon 3°- Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à l'euro symbolique, des volumes 31 et 34 situés sur la parcelle cadastrée AR 6 constituant le parvis rue du Docteur Bouchut et appartenant au syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu -</i>	(p. 67)
N°CP-2020-0287	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n°813 et 833 situés 38 rue Georges Sand et appartenant aux conjoints Clain -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0288	<i>Tassin la Demi Lune - Développement urbain - Ancienne zone d'aménagement concerné (ZAC) du Centre - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue des Maraichers et appartenant au syndicat de copropriétaires de l'immeuble Un Jardin en Ville et à la société anonyme à conseil d'administration Erilia -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0289	<i>Charly - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue des Balcons de Charly et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier Les Balcons du Château -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0290	<i>Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 7 rue des Chaux et appartenant à M. et Mme Roux -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0291	<i>Lyon 2°- Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue Montrochet et du cours Charlemagne et appartenant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0292	<i>Lyon 7°- Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud et appartenant à la société Porte Ampère société par actions simplifiée (SAS) ou toute autre société à elle substituée - Abrogation de la décision de la Commission permanente n°CP-2020-3667 du 13 janvier 2020 -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0293	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 59 rue Joseph Desbois et appartenant à Mme Samia Hakkar -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0294	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 43 rue Joseph Desbois et appartenant à la société Framina Immobilier -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0295	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 45 rue Joseph Desbois et appartenant à M. et Mme Marzouki -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0296	<i>Neuville sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé chemin Mallaval et appartenant à la Ville de Neuville sur Saône -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0297	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 1 rue René Prolongée - 61 rue du 8 mai 1945 et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Les Marguerites -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0298	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°42 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) les Razes -</i>	(p. 37)
N°CP-2020-0299	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°29 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Michel Lavaine -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0300	<i>Saint Priest - Ecologie - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain situées boulevard Cité Berliet et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Neximmo 42 -</i>	(p. 38)

N°CP-2020-0301	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 8 rue des Mariniers et appartenant aux époux Hkimi Medfai -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0302	<i>Vaulx en Velin - Eau potable - Périmètre de protection rapprochée des eaux de Crépieux-Charmy - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain situées au lieu-dit "Le Cerisier" et appartenant à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0303	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue Saint Priest - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Saint Priest, d'un appartement avec cave formant les lots n°692 et 674 de la copropriété située 34 rue Georges Sand -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0304	<i>Lyon 7° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme Rhône (HHR), du lot n°5 dans un immeuble en copropriété situé 40 rue de Marseille -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0305	<i>Oullins - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliéde habitat, d'un immeuble situé 23 rue Pierre Sémard -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0306	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), de 18 lots dans un immeuble en copropriété situé 12 rue de la Soie -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0307	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) d'un immeuble situé 13 rue Alexandre Boutin - Décision modificative à la délibération du Conseil n°2020-4293 du 8 juin 2020 -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0308	<i>Lyon 7° - Enseignement supérieur - Parc Blandan - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et mise à disposition à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon, par bail emphytéotique, d'un bâtiment avec terrain attenant, situé au 37 rue du Repos - Institution de servitudes - Autorisation d'une demande de dépôt de permis de construire -</i>	(p. 69)
N°CP-2020-0309	<i>Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de l'immeuble situé 53 rue Masséna -</i>	(p. 69)
N°CP-2020-0310	<i>Décines Charpieu - Développement urbain - Projet Multipôle de Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) Mutualité - Acquisition des parcelles cadastrées AY 440 et AY 428 situées avenues Franklin Roosevelt et Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) de l'Union - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n°CP-2017-1534 du 3 avril 2017 -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0311	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon et appartenant à M. Charles Mazars - Décision modificative à la délibération du Conseil n°2020-4308 du 8 juin 2020 -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0312	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Aide au relogement des propriétaires occupants et des locataires -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0313	<i>Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement bâti situé 405 avenue des Frères Lumière à Genay, sur la parcelle cadastrée AM 625 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) dénommée Marini -</i>	(p. 38)
N°CP-2020-0314	<i>Corbas - Voirie - Indemnisation suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et chemin des Bruyères - Approbation de la convention d'indemnisation -</i>	(p. 39)
N°CP-2020-0315	<i>Lyon 7° - Pré Gaudry - Création d'une voie est-ouest - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation -</i>	(p. 70)
N°CP-2020-0316	<i>Genay - Neuville sur Saône - Zone en Champagne - Autorisation donnée à la société Disprodal de déposer une demande de permis de construire pour réaliser une extension de son bâtiment industriel, situé au 135 rue de la Champagne -</i>	(p. 39)
N°CP-2020-0317	<i>Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatif à la réalisation d'une étude sur les mobilités résidentielles au sein des quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention -</i>	(p. 71)
N°CP-2020-0318	<i>Givors - Convention projet urbain régional (PUR) tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Givors pour les projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du centre-ville et des Vernes -</i>	(p. 43)

N°CP-2020-0319	<i>Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Arsenal Carnot-Parmentier - Attribution d'une subvention à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) pour l'animation de 2 espaces de préfiguration dans le cadre de la démarche développement durable et participation des habitants et demandes de recettes auprès de 2 co-financeurs, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Banque des Territoires -</i>	(p. 43)
N°CP-2020-0320	<i>Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 72)
N°CP-2020-0321	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Avenant n° 1 à la convention financière sur les modalités de prise en charge des participations publiques - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 39)
N°CP-2020-0322	<i>Lyon 7°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsu d-Porte Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 74)
N°CP-2020-0323	<i>Lyon 3°- Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Autorisation donnée à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu de déposer une demande de permis de démolir pour réaliser la déconstruction du bâtiment B5 situé Place Charles Béraudier -</i>	(p. 39)
N°CP-2020-0324	<i>Lyon 5°- Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) - Avenant n° 1 à une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) conclue avec l'Office de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 39)
N°CP-2020-0325	<i>Lyon 3°- Lyon 4°- Evacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève - Attribution de subventions à l'association le Mas pour la préparation de l'évacuation, l'aménagement et la gestion d'un site d'accueil pour 52 jeunes en situation précaire -</i>	(p. 44)
N°CP-2020-0326	<i>Mesures d'urgence à caractère social, économique et culturel de la Métropole de Lyon en réponse à la crise sanitaire liée à la Covid-19 -</i>	(p. 11)
N°CP-2020-0327	<i>Culture - Soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle -</i>	(p. 48)
N°CP-2020-0328	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Comité des œuvres sociales (COS) -</i>	(p. 21)
N°CP-2020-0329	<i>Mise à disposition de personnel auprès de l'association Lyon Sport Métropole (LSM) -</i>	(p. 21)
N°CP-2020-0330	<i>Covid-19 - Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes pendant l'état d'urgence sanitaire -</i>	(p. 11)
N°CP-2020-0331	<i>Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions suite à appel à manifestation d'intérêt (AMI) précarité alimentaire 2ème édition -</i>	(p. 49)

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

Le lundi 17 octobre 2011 à 18 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 29 octobre 2020 en séance par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous, nous allons attaquer la séance.

La plupart des membres de la Commission permanente est en visioconférence et j'espère que les tests font que tout va fonctionner au mieux. Je vous demanderai d'être indulgents si, au cours de la séance de ce matin, il y a quelques difficultés qui peuvent être liées soit à ce qui se passe ici, soit à vos connexions personnelles.

Sont présents en tant qu'élus messieurs Pelaez, Grivel et Badouard et madame Brunel-Vieira dans les Présidents de groupe qui pouvaient être présents comme nous l'avions indiqué.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de désigner madame Claire Brossaud comme secrétaire de séance pour m'assister à la tenue de cette séance. Madame Brossaud qui est également présente et qui est donc désignée.

(Madame Claire Brossaud est désignée).

L'état d'urgence sanitaire ayant été déclaré à compter du 17 octobre 2020 jusqu'au 16 février 2021, nous nous réunissons aujourd'hui en visioconférence.

Afin de faciliter les échanges, je vous rappelle que les micros sont automatiquement coupés par la direction des assemblées afin de limiter les interférences et les bruits de fond. Merci de n'allumer vos micros que lorsque je vous passe la parole pour que nous puissions discuter sereinement.

Je demande à chaque élu de bien vouloir me faire part de son souhait de prendre la parole uniquement par le tchat que vous avez dans la visio, d'attendre mon autorisation pour le faire et d'énoncer de manière claire et intelligible son nom et son prénom avant de commencer toute intervention pour la traçabilité des débats. Il faut également réserver l'usage du tchat aux seules demandes de prise de parole pour qu'on arrive tous à suivre la séance correctement.

La vérification des élus présents a été faite au préalable de l'ouverture de cette séance par la direction des assemblées sous la supervision de madame Brossaud. Et nous poursuivons ces vérifications tout au long de la séance.

Le quorum va être vérifié par un premier vote. Le temps de vote pour chaque dossier présenté est de 45 secondes. Vous aurez à chaque dossier 45 secondes pour voter, cliquer et valider votre vote sur les fenêtres qui apparaîtront.

Lorsqu'il n'y a pas de demande de temps de parole, il y aura donc un enchaînement des votes (une cinquantaine je crois d'un coup) de 45 secondes et les résultats seront détaillés ultérieurement en fin de séance.

Pour les dossiers où une demande de temps de parole a été faite, nous essaierons d'annoncer les résultats avant de passer au dossier suivant. Je vous demande naturellement de respecter les temps de parole prévus.

Nous sommes à peu près partis pour trois heures de Commission permanente en tenant compte de deux heures et quart de temps de parole demandées et d'au moins trois quart d'heure, une heure de vote, de procédure de vote supplémentaire. Donc merci à tous de respecter les temps de parole, voire même d'être un peu plus concis que ce qui est demandé.

Constatation du quorum

Comme je vous le disais, pour vérifier le quorum, nous allons faire un premier vote, pour vérifier qui est présent et vérifier en même temps que tout fonctionne. Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare ce vote ouvert et nous lançons le premier vote. Il faut, si vous en êtes d'accord, cliquer sur le "A" et bien soumettre le vote en bas à droite, à la fin, pour qu'il soit pris en compte.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Est-ce qu'on peut me confirmer du coup les résultats ou le nombre de votants pour que l'on puisse constater le quorum ?

Il y a 58 votes pour. Le quorum est atteint.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absente excusée : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 22 élus des membres présentés ou représentés est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez reçu, le 12 novembre 2020, les dossiers numéros CP-2020-0325 à CP-2020-0331 qui sont des dossiers soumis à la procédure d'urgence. Ces dossiers ne pouvaient pas attendre le Conseil du 14 décembre 2020 pour des raisons évidentes, notamment tout ce qui concerne l'aide d'urgence, sociale et économique et donc ils ont été ajoutés à la Commission permanente de ce jour.

Avant toute discussion, comme le délai des huit jours francs n'a pas été respecté, nous devons formellement demander votre accord pour qu'ils soient étudiés, conformément au code général des collectivités territoriales. Si personne n'a d'observation à présenter, je déclare ce premier vote ouvert pour valider la procédure d'urgence.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Intervention préalable

M. LE PRÉSIDENT : Comme j'ai oublié la déclaration préalable que souhaitait faire Marc Grivel, je vais lui passer la parole maintenant, le temps que la technique puisse suivre pour le vote de cette procédure d'urgence.

Marc Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : En fait, c'est une intervention de Rose-France Fournillon qui, à distance, va intervenir maintenant.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut remettre votre micro, madame.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Désolée, bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, je vous remercie de nous donner l'occasion de faire un focus sur la réunion qui a réuni les Maires et les deux Vice-Présidents, messieurs Jean-Charles Kohlhaas et Fabien Bagnon, pour présenter la mise en service d'une voie dédiée au covoiturage, 24h/24h sur la M6-M7 dans la partie nord à compter du 21 décembre.

Nous avons ressenti, lors de cette réunion, une réelle volonté d'écoute que nous tenons à souligner, ainsi qu'une volonté partagée de réussir ensemble et jusqu'au bout ce projet M6-M7 initié par vos prédécesseurs. Reste que ce projet suscite encore des interrogations et des besoins réels.

On ne peut que se réjouir de l'arrivée de ce projet, né du précédent mandat, de requalification de l'ex A6-A7 en boulevard urbain apaisé. Il doit constituer une chance pour toutes les communes concernées, pour toute la Métropole. Il s'agit notamment de réduire la pollution, et avec elle le nombre de véhicules qui empruntent cet axe aujourd'hui estimé à plus de 110 000 véhicules jour. J'ai une pensée pour nos amis d'Écully dont un tiers de la population est directement impacté par l'ex-autoroute et qui apprécieront certainement un cadre de vie plus apaisé et végétalisé.

Ce défi, autant écologique qu'économique et social, ne peut être relevé qu'en apportant des alternatives complémentaires et compétitives à la voiture solo. Le covoiturage est l'une d'entre elles. En 2018, 90 % des véhicules présents sur cet axe aux heures de pointe transportaient une seule personne. Le potentiel est donc énorme, hors crise Covid. La voie de covoiturage apporte un élément de réponse. Le développement du numérique aussi. Reste la question des infrastructures à développer en nombre suffisant, en s'appuyant sur la connaissance du terrain des communes, pour permettre aux covoitureurs de se retrouver et de stationner facilement.

Les transports en commun suivent la même voie. Le BHNS (bus à haut niveau de service) lancé fin août, Porte de Lyon Dardilly à Gare de Vaise, offre 20 minutes de transport. L'offre est bien sur idéale. Là encore, le succès de cette solution passera par le développement d'infrastructures adaptées dont des parcs-relais avec un nombre de places suffisant et surveillé.

Qu'il s'agisse des P+R (parc-relais), des arrêts de transports en commun, des aires de covoiturage, un accès facilité aux infrastructures est également essentiel *via* la création de pistes cyclables, de cheminements piétons sécurisés et de stationnements. Par exemple aujourd'hui, l'arrêt Techlid nord n'offre ni continuité vélo-trottoirs, ni stationnement. Le P+R de la Garde offre 154 places, sans barrière ni vidéo protection.

Comment encourager le report vers d'autres solutions que l'autosolisme si elles sont contraignantes ? Nous voulons pouvoir compter sur le partenariat communes-Métropole pour apporter toutes les réponses nécessaires dans une approche concertée et globale.

Outre la possibilité Vélo'v, nous travaillons par exemple à la création d'une offre vélo en libre-service que nous serions heureux de développer avec vous pour faciliter les modes actifs afin de rejoindre le BHNS ou effectuer le dernier kilomètre vers les entreprises et le centre-ville.

Il est évoqué en préambule l'enjeu économique et la qualité de vie liée au projet M6-M7. Des entreprises de Techlid, 2^{ème} pôle tertiaire de l'agglomération, évoquent régulièrement leurs difficultés à recruter en raison de problème de déplacements et d'accès.

Le développement actuel et futur de la vallée de l'Azergues et de l'Arbresle est également à souligner, avec un foncier plus accessible qui attire notamment de jeunes talents travaillant dans la Métropole, sans oublier la liaison A6-A89 vers le Beaujolais. Capter les véhicules le plus en amont, dès l'entrée de l'agglomération, est un enjeu de taille. Par le développement du parc-relais relié à une offre de masse compétitive, comme l'extension du BHNS à la Tour et son P+R existant (par exemple un tiers bus comme cela se fait avec le RER à Paris), ou à Lissieu via la RN6 dont nous avons neutralisé deux voies pour faciliter la création de voies de bus et de vélos.

Ce qui m'amène à mon dernier point, le tram-train. Nous en appelons à la remise sur les rails de la ligne Lozanne/Lyon. Cette ligne devrait apporter une offre de tram-train au quart d'heure pour relier le nord de l'agglomération au quartier Saint-Paul, avec autant de véhicules en moins sur les routes péri-urbaines et au cœur même de l'agglomération. Cette ligne ne compte aujourd'hui que peu de trains, majoritairement remplacés par des cars qui roulent aux côtés des voitures et qui délaissent automobilistes et usagers.

Messieurs les Vice-Présidents, vous avez confirmé lundi dernier votre volonté de voir avancer les choses, nous comptons donc sur vous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Donc si je comprends bien, les concertations sont en cours avec les Vice-Présidents et tout se présente bien, nous en sommes tous heureux.

Je reverrai avec les Présidents de groupe, lors de la prochaine Conférence, pour qu'une intervention préalable ne puisse pas être sur une thématique parce que sinon, on va quand même avoir malgré l'intérêt de vos propos, des Conseils un peu longs, si chaque groupe présente une thématique à son choix avant chaque Conseil.

Résultat du vote de la procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons le cours et donc le vote de l'urgence des délibérations n°CP-2020-0325 à CP-2020-0331.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Merci. Le scrutin est clos.

Je ne doute pas que le vote est favorable mais je veux bien quand même éventuellement un résultat.

Il y a 61 pour. Merci.

Adopté.

(L'examen en urgence est accepté. Les délibérations seront examinées au cours de la séance).

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 14 septembre 2020

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 14 septembre 2020. S'il n'y a pas d'observation, je lance le vote.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le scrutin est clos.

Je passe à la présentation de la suite. On reviendra sur les résultats de vote pour ne pas à chaque fois avoir une minute d'interruption.

Nous passons donc à l'ordre du jour et le premier dossier porte sur les modalités d'organisation des Conseils et des Commissions permanentes.

N° CP-2020-0330 - Covid-19 - Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes pendant l'état d'urgence sanitaire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport détermine les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

Je vous demande donc d'approuver que l'identification des participants se fait lors de la connexion et de l'appel nominal à l'ouverture des séances. Les débats seront enregistrés en vue de la réalisation du procès-verbal. Les votes auront lieu par l'intermédiaire d'un système de vote électronique, ou à défaut sur appel nominal. Le dispositif de modulation des indemnités de fonction est suspendu.

Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

En attendant les résultats, je vous propose de poursuivre par l'examen du dossier n°CP-2020-0326, dossier principal qui répond aux enjeux, en tout cas il y aura peut-être d'autres réponses à apporter dans les semaines qui viennent mais c'est une première réponse à la crise sanitaire, sociale et économique de notre territoire.

N° CP-2020-0326 - Mesures d'urgence à caractère social, économique et culturel de la Métropole de Lyon en réponse à la crise sanitaire liée à la Covid-19 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes dans une crise sanitaire qui reste très lourde. Les hôpitaux sont à bout de souffle dans la région. On tient par le transfert de patients vers d'autres régions qui sont effectués depuis quelques jours et, dans ce contexte, nous avons naturellement accompagné les acteurs économiques et sociaux du territoire.

Je vais dire un mot de méthode pour dire que l'on ne part pas de rien, on a déjà l'expérience de la première crise et on s'appuie déjà sur ce qui avait été fait par David Kimelfeld, l'équipe précédente et l'ensemble des services lors de cette première crise et notre principe, c'est de concerter avec le plus grand nombre.

Donc on a des contacts quotidiens avec l'ARS (Agence régionale de santé), avec les HCL (les hospices civils de Lyon) sur le côté sanitaire. Nous avons eu des rencontres très nombreuses avec les acteurs du champ social, notamment de la lutte contre la pauvreté et également les acteurs économiques que nous recevons toutes les semaines. Il y a eu aussi des échanges avec les groupes politiques toutes les semaines et nous avons eu aussi une Conférence métropolitaine des Maires avec des groupes de travail qui ont été mis en place : un sur l'économie, un sur le social avec les Maires et des liens aussi permanents entre services, au niveau des DGS, entre les communes et la Métropole.

Les trois Vice-Présidents concernés vont présenter rapidement les mesures qui concernent leur secteur. Pour le domaine social, c'est Pascal Blanchard qui nous fait une petite présentation.

M. le Vice-Président BLANCHARD : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, brièvement les mesures mises en place à caractère social sont les suivantes et évidemment nous pourrions y revenir si vous avez des questions sur des points précis.

L'aide d'urgence aux associations qui œuvrent sur le terrain en faveur des personnes en situation de précarité sur les besoins de première nécessité, nous nous sommes appuyés sur l'expérience des associations humanitaires qui travaillent depuis longtemps sur le territoire, et nous vous proposons d'allouer une subvention globale de 260 000 €.

L'aide à la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique dans le cadre du reconfinement, vous le savez peut-être plus ou moins, mais l'impact sur le plan psychologique risque d'être relativement important et il nous a semblé judicieux d'anticiper cette vague qui devrait suivre la deuxième que nous traversons en ce moment.

La mise en place d'une maraude métropolitaine pour "aller vers" les personnes en situation de précarité, là aussi, en parallèle des maraudes qui sont déjà organisées sur le territoire, la Métropole organisera aussi sa maraude "aller vers" les publics les plus en difficulté.

La mise à disposition de locaux pour faciliter le stockage de produits de première nécessité pour les associations. Deux associations, en l'occurrence la Croix-Rouge française et GAELIS (groupement des associations et des élus étudiants de Lyon, indépendants et solidaires) bénéficieront de ces locaux de façon à pouvoir y stocker le matériel et les matériaux nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins de première nécessité.

La création d'un outil numérique collaboratif avec les acteurs associatifs du territoire pour faciliter l'accès aux services pour les personnes en situation de très grande précarité, notamment au niveau du numérique. Là aussi, je suis à votre disposition pour revenir sur la question. Sachez que ce dispositif sera accessible *via* la plateforme métropolitaine "toodego" qui a déjà fait ses preuves au préalable.

La subvention d'investissement à l'association ALYNEA (association lyonnaise d'écoute et d'accompagnement) pour le projet de mise à l'abri de personnes à la rue dans le cadre de la mobilisation de logement temporaire. Là, il s'agit dans le cadre du plan du zéro remise à la rue, de mettre à disposition des locaux, notamment et là je vais aller très très vite, notamment avenue Emile Zola, rue du 4 Août et rue Victor Subit à Villeurbanne.

La subvention à l'association Le Mas au titre de la mise à l'abri des personnes sans domicile. Il s'agit là d'installer sur des terrains, des Tiny Houses, ce qu'on appelle des algécos, ce qui permet d'installer ces structures dans un temps relativement court pour pouvoir y accueillir des familles en difficulté.

Une subvention d'investissement à l'association Le Mas également dans le cadre de la mise à l'abri des femmes victimes de violence, notamment avec l'occupation temporaire d'un immeuble à Bron et l'allocation d'une subvention pour mettre cet établissement en conformité d'accueil.

L'approvisionnement des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile), prestataires en EPI (équipement de protection individuelle). Pour l'instant, la demande n'est pas furieuse mais nous préférons anticiper et doter ces structures du matériel nécessaire pour pouvoir s'acquitter de leur travail sur le terrain dans cette période particulière.

Une subvention à l'association Emmaüs Connect pour favoriser l'inclusion numérique des personnes en situation de précarité. On le sait, même les personnes les plus faibles financièrement possèdent dans leur grande majorité des smartphones, ce qui leur permettrait malgré tout de pouvoir se connecter aux plateformes. Cela va passer notamment par la dotation d'ordinateurs portables et de connexion 4G.

Et enfin, l'activation du service Entraide voisin *via* la plateforme "toodego" avec la possibilité ou bien de demander de l'aide mais également d'en proposer aux plus démunis. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Emeline Baume pour les mesures économiques.

Mme la Vice-Présidente BAUME : En cinq points. Premier point : l'aspect accompagnement à la digitalisation numérisation. Comme vous le savez tous et toutes, sur le territoire, nous avons la chance d'avoir l'espace numérique entreprise (ENE) qui a le mérite d'accompagner au plus près et au plus fin avec différents programmes les acteurs économiques. Là, nous vous proposons que l'association ENE accompagne très finement, c'est-à-dire individuellement, des commerçants et des artisans sur des démarches de digitalisation et numérisation.

Je vous rappelle qu'ils ne sont pas prescripteurs de solutions techniques. Cela a le mérite du coup, de permettre à l'opérateur économique de se poser des questions essentielles sur son fichier client, sur la gestion de ses stocks, etc. Ce qui me permet de vous dire que cet accompagnement à la digitalisation et numérisation est la brique amont de tout ce qui a été proposé par le Gouvernement, la Région mais aussi la fédération française des commerçants de France, et que tout ceci s'articule bien.

Deuxième point : l'accompagnement aux actions collectives par les acteurs de l'économie de proximité pour eux-mêmes en utilisant un outil que certaines et certains connaissent bien, qui est un outil d'animation territorial qui est le management de centre-ville qui n'est pas présent sur toutes les communes mais a le mérite d'être très efficace. Donc, nous vous proposons d'accompagner davantage à hauteur de 10 000 € chacune des structures de management de centre-ville qui, accessoirement, permettra aussi d'initier des démarches autour de la logistique du dernier kilomètre, ce qui, pareil, nous semble vertueux et essentiel pour la suite de notre mandat.

Ensuite, concernant l'écoute, l'orientation et l'accompagnement plus fins dans je cite "le maquis des aides" proposé par l'État, la Région et toutes sortes d'instances, nous vous proposons de relancer la plateforme CARE (collectif pour l'assistance au redémarrage des entreprises) qui est déjà à l'œuvre mais aussi et surtout, de dédier du temps en même temps aux femmes dans chacune des structures qui ont l'habitude de parler à leurs adhérents, à savoir la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, le MEDEF (mouvement des entreprises de France) et la CPME (confédération des petites et moyennes entreprises) pour qu'ils fassent ce qu'on appelle de l'ingénierie de projets, c'est-à-dire de l'accompagnement au plus fin pour s'intégrer au bon moment dans les bons dispositifs.

Nous vous proposons ensuite d'élargir le champ de participation au fond de région unie qui permet d'accompagner en plus des micros entrepreneurs le volet agriculture alimentation mais aussi le volet tourisme et événementiel qui est important, vu le poids de ces organisations économiques sur notre territoire. Je rappelle que, suite à la rencontre qui avait été conduite avec Hélène Dromain et le Président, nous continuons à travailler aussi au pilotage et à la mutation de certaines activités qui souffrent terriblement depuis mars dernier.

Et enfin, dernier pied, nous souhaitons être responsables vis-à-vis de nos locataires, donc d'assurer une exonération de loyer pour l'ensemble des structures fermées et nous avons fait le lien avec la SERL (société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon) et la SEMPAT (société d'économie mixte patrimoniale). Nous souhaitons aussi continuer le dialogue avec les bailleurs sociaux qui hébergent eux aussi sur leur parc de nombreuses activités économiques à forte utilité sociale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour terminer cette présentation, monsieur Van Styvendael. En ouvrant le micro, en laissant la caméra ouverte si possible. Il ne faudrait pas croire qu'il y a des difficultés de communication entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, ce n'est pas du tout le cas.

Bon, en attendant, nous allons du coup continuer le Conseil. Je rajoute que les montants de toutes les aides ont été vus avec les acteurs concernés.

Et nous allons vous donner les résultats des votes précédents et après nous passons à la parole des groupes politiques.

Très rapidement, donc pour l'approbation du PV de la séance du 14 septembre 2020 : 57 voix pour et pour l'adoption des modalités d'organisation des instances en temps d'état d'urgence en visioconférence : 60 voix pour.

Donc, la parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez je crois. Non, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, enfin ! c'est le premier mot qui nous vient à l'esprit. Pourtant, plus de deux semaines après l'instauration du confinement, les mesures que vous nous proposez aujourd'hui manquent de souffle et s'apparentent fortement, d'ailleurs vous l'avez reconnu, à une reprise des mesures décidées lors du premier confinement. Rien ne justifie donc un tel délai d'annonce et encore moins d'actions.

Notre groupe approuvera cependant ce package d'annonces, qui est un peu fourre-tout, social, culturel et économique. L'accent mis sur le social pour traverser cette crise est une bonne chose ainsi que l'accompagnement psychologique pendant mais aussi après le confinement.

Je souhaite faire un focus sur la situation des commerçants et des artisans de proximité. Depuis maintenant quelques années, ils vivent une situation dramatique : concurrence des hypermarchés, Gilets Jaunes, manifestations à répétition. Cette crise sanitaire et les confinements qui l'accompagnent sont un vrai coup de massue pour ce secteur déjà fragilisé.

Avec 6 500 commerçants représentant plus de 30 000 emplois dans la Métropole de Lyon, l'enjeu économique est majeur mais je souhaite aussi souligner le rôle des commerces de proximité dans la vie de nos communes. Les commerces, c'est l'âme de nos rues, la convivialité de se retrouver dans un quartier vivant, dynamique, attractif et plus sûr. Oui les commerçants remplissent aussi une mission d'intérêt général.

Monsieur le Président, votre réponse face à cette crise majeure n'est pas au niveau. Vous proposez de subventionner à hauteur de 10 000 € chacune cinq associations de commerçant alors que la Métropole en compte une cinquantaine. Vous proposez d'apporter un conseil à la digitalisation pour 150 commerçants sur les 6 500 présents sur notre territoire. Si la situation n'était pas aussi grave, nous pourrions penser que c'est une plaisanterie.

Aujourd'hui, les principaux concurrents de nos commerces, ce sont les grandes plateformes de e-commerces et particulièrement le leader mondial Amazon. Nous sommes face à une lame de fond qui peut tout emporter sur son passage. Notre urgence et notre responsabilité est d'accompagner nos commerçants et nos artisans de proximité pour qu'ils puissent lutter à armes égales face à ces géants de l'e-commerce à court terme, avec l'enjeu des fêtes de fin d'année mais aussi pour les années à venir.

Durant la campagne électorale, Yann Cucherat avait proposé la création d'une plateforme de e-commerce pour les commerçants lyonnais. Dès le 2 novembre, je vous proposais de mettre en place une telle plateforme à l'échelle de la Métropole de Lyon. Le 9 novembre, je vous ai transmis une lettre ouverte en vous suggérant d'inscrire la création d'une plateforme de e-commerce métropolitaine locale à l'ordre du jour de notre Commission permanente. Vous avez décidé de ne rien faire, nous le regrettons.

Pour répondre à l'urgence économique due au confinement, mais aussi pour préparer l'avenir, de nombreuses agglomérations françaises ont décidé d'agir : Roanne, le Grand Nancy, Caen. Oui, nous sommes convaincus qu'une plateforme métropolitaine de e-commerce 100 % locale, éthique, transparente et durable est nécessaire. Une plateforme locale réservée aux commerces de proximité de notre centre-ville, de nos centres-villes. La condition pour être référencé sur la plateforme étant d'avoir une boutique dans une des communes de la Métropole. Cette plateforme serait donc une deuxième vitrine pour nos commerçants et nos artisans renforçant leur visibilité, préservant les savoir-faire locaux et contribuant au développement de nos territoires. Une plateforme éthique et durable qui permettrait de réduire l'impact du dernier kilomètre et l'impact des livraisons en privilégiant le retrait chez le commerçant, la livraison responsable aussi bien écologiquement que socialement et d'organiser des points de retraits mutualisés dans des espaces type parcs-relais, parking LPA (Lyon parc auto), stations de métro.

À la veille des fêtes de fin d'année, ne rien faire, c'est tourner le dos à nos commerces de proximité. Ne rien proposer, c'est précipiter nos commerces dans les bras des géants du numérique qui proposent tous d'accueillir les commerces de proximité sur leurs plateformes. Je vous rassure, ce n'est pas par philanthropie, leur objectif est d'augmenter leur part de marché, leur poids économique, mais aussi de verrouiller la logistique du dernier kilomètre.

Pour la Métropole, l'enjeu est donc multiple : la survie du commerce de proximité aujourd'hui aura un impact fort pour répondre demain aux problématiques économiques, sociétales, mais aussi écologiques.

Une chose est certaine, nos commerçants ne peuvent se permettre de passer à côté des fêtes de fin d'année. Il faut donc agir plus fortement. Dans le cas contraire, ce que nous trouverons au pied du sapin le 26 décembre, ce ne sont pas des présents et des jours heureux en compagnie de nos proches, mais des rideaux baissés qui ne rouvriront plus, des faillites et des drames humains. C'est là un chemin bien sombre, où le lien de proximité irrémédiablement atteint nous entraînerait, de fait, dans une société encore plus morcelée et repliée sur elle-même.

Monsieur le Président, les mesures proposées pour venir en aide aux secteurs économique, social et culturel doivent être concrètes et doivent être très rapidement mises en place. Aider cinq associations de commerçants sur 50 et 150 commerces sur 6 500, ça n'est ni concret ni suffisant.

L'action de la Métropole doit être à la hauteur, nous avons déjà deux semaines de retard. Monsieur le Président, j'ai bien entendu vos propos introductifs indiquant que d'autres actions pourraient être lancées à court terme. Les commerçants et artisans de la Métropole espèrent donc de nouvelles actions plus ambitieuses très rapidement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord si vous le permettez, monsieur le Président, remercier les services de la DINSI pour l'organisation parfaite pour cette visio, on sait combien les choses sont difficiles.

Cette crise à laquelle l'Europe, la France et nos territoires font face, invite, comme durant la première vague d'ailleurs, à l'humilité, à la responsabilité et au travail collectif, dépassant, autant que l'on peut, les intérêts partisans.

C'est dans cet esprit que lors du dernier Conseil de la Métropole, dans le cadre d'une lettre ouverte dont vous avez pris connaissance et dans une rencontre que nous avons eue, nous vous avons invité à prendre un certain nombre de mesures d'urgence et à remettre en place des instances de concertation avec les acteurs du territoire.

Comme pour la première vague, l'enjeu c'est de faire de cette collectivité un moteur de la gestion de crise et de la coopération. C'est donner l'image d'une Métropole qui coordonne, qui initie et qui protège. Avec cette délibération et les dernières mesures prises, nous allons sur la bonne voie, même si certains enjeux méritent d'être traités de manière plus approfondie.

Comme nous l'avions proposé il y a maintenant plus d'un mois, des instances de concertation sont à nouveau en place avec des acteurs économiques, des acteurs culturels et des acteurs associatifs et permettent, nous l'espérons à défaut de pouvoir y assister, de produire des réponses rapides.

Nous vous proposons dans cette lettre ouverte de réintroduire des aides exceptionnelles à des associations agissant auprès des plus vulnérables avec une enveloppe globale de 726 000 €, vous vous y engagez, et nous nous en félicitons. Nous félicitons aussi l'exécutif des décisions qu'il propose aujourd'hui.

Il fallait des réponses pour répondre à l'urgence sociale, médico-sociale et même alimentaire, puisque les problèmes que nous avons connus durant la première vague n'ont fait que s'accroître au fil des mois. La pauvreté s'accroît, je ne redonnerais pas les chiffres. Dans la Métropole de Lyon, c'est une augmentation de 10 % du nombre de bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) à laquelle nous faisons face. Les collectivités locales, comme l'État, doivent réagir.

À ce titre, nous appelons et nous nous associons aussi aux appels au Gouvernement à prendre en charge les surcoûts de dépenses sociales et à s'engager, plus largement, sur les surcoûts Covid pour les collectivités territoriales.

La relance, si relance il y a, passera aussi par la capacité des collectivités à pouvoir continuer à investir fortement, mais aussi à dégager des marges de manœuvre en fonctionnement car répondre notamment à la crise sociale ne peut se faire qu'avec plus de femmes et d'hommes auprès des plus fragiles.

Nous avons soumis l'idée de mobiliser notre patrimoine métropolitain ainsi que les locaux de la Métropole pour permettre un renforcement des espaces de dépistage. Vous avez opté pour la dernière option, notamment en mettant en place des lieux d'hébergement temporaire et des lieux de distribution avec des associations partenaires de la Métropole, et nous le saluons.

En matière éducative, avec le soutien à Emmaüs Connect, vous contribuez, comme nous l'avons fait, à la résorption de la fracture numérique qui se crée dès le plus jeune âge et qui s'accroît aujourd'hui avec le confinement.

Sur le plan économique, l'accompagnement des secteurs les plus impactés, à savoir le secteur touristique, de l'hôtellerie, le secteur culturel, nos commerçants de proximité, prend forme et méritera sans doute des mesures complémentaires dans les semaines à venir, mais est déjà une première réponse. Sans doute que d'autres réponses viendront répondre à l'impatience de Christophe Geourjon mais surtout à la demande forte de nos commerces de proximité.

De même, la réactivation des exonérations de loyers professionnels pour celles et ceux qui occupent des locaux du patrimoine métropolitain ou du patrimoine des organismes externes est une bonne chose. Nous savons que, par ce biais, c'est le tissu économique local que nous favorisons.

Merci monsieur le Président, à veiller personnellement à ce qu'aucun organisme ne traîne les pieds. Notre SEM patrimoniale devrait donner le tempo, je vous invite à suivre de près ces dispositions. Il y a des choses que nous décidons ici, en Conseil, et il y a des choses qui se font ensuite au plus près des territoires. La mobilisation des bailleurs privés est un levier important.

Sur la question de l'hébergement et du logement, vous visez essentiellement les plus précaires, notamment en repartant du plan "zéro remise à la rue" que nous avons lancé avec le Préfet. Cependant, il nous faut ne pas oublier les Grands Lyonnais qui vivent dans le parc privé de logement et connaissent aussi de graves difficultés pour payer leurs loyers et charges.

Nous avons créé et fait adopter un fonds exceptionnel dédié aux impayés de loyers. Il nous semblerait pertinent, non seulement que ce fonds fasse l'objet d'une meilleure communication et qu'il puisse faire l'objet d'une évaluation intermédiaire.

Au-delà de cette première vague et de l'action qui a été menée durant cette période, je reconnais dans cet ensemble des mesures des différentes orientations qui avaient été proposées par Georges Képénékian dans le cadre de son rapport sur le déconfinement et la relance et le rebond du territoire, et je m'en félicite et vous remercie d'avoir sans esprit partisan pris en compte ces propositions.

Un travail devra être mené sur la relance car la résilience seule, très en vogue dans les rangs d'une partie importante de votre majorité, ne pourra pas répondre aux questions de l'emploi, en particulier pour les plus fragiles et les plus exclus.

Dans le même esprit, nous sommes à votre disposition pour contribuer à ce travail. Parce que l'urgence est là, qu'une grande partie des enjeux actuels sont pris en compte avec ce pack de mesures, que les acteurs du territoire sont concertés et associés, notre groupe votera pour cette délibération et restera vigilant sur la mise en œuvre, voire le renforcement de ces outils dans les temps à venir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole. Je crois que c'est monsieur Max Vincent qui doit intervenir. Vous avez la parole, monsieur Vincent.

En attendant de se caler techniquement avec monsieur Vincent, je vais passer la parole au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et je reviendrais vers le groupe Synergies Métropole. Je passe la parole à monsieur Lassagne du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Monsieur Lassagne, on ne vous voit pas, ce qui n'est pas forcément grave, mais on ne vous entend pas non plus, donc il faut à minima remettre le micro. Apparemment, il y a un petit problème technique.

M. le Conseiller LASSAGNE : On vous entend à nouveau Président.

M. LE PRÉSIDENT : La technique est revenue, donc tout va mieux. Je redonne la parole au groupe Synergies Métropole, à monsieur Max Vincent. Nous reprenons les débats.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, une procédure d'urgence pour des mesures exceptionnelles est soumise ce matin à notre vote. Certes il y a urgence, mais urgence à agir. Si l'aspect inédit de cette crise mondiale confère à une certaine humilité, notre responsabilité nous appelle à travailler ensemble pour faire front.

Nous regrettons toutefois monsieur le Président que les dossiers nous soient adressés que quelques minutes avant la Conférence des Présidents jeudi dernier. On aurait aimé qu'ils nous soient présentés avant d'être présentés à la presse.

Cependant, malgré cette certaine adaptation, le deuxième confinement intervenu le 30 octobre, n'a pas été une réelle surprise. Rendu inévitable en raison de la circulation et de la propagation du virus, du nombre des victimes qui ne cesse d'augmenter, du risque d'une saturation des services de réanimation devenu une quasi réalité, il impacte lourdement les secteurs sanitaire, social, culturel et économique et retentit sur la vie de chacun à tous les niveaux.

La pauvreté s'accroît et le nombre de bénéficiaires du RSA dans la Métropole a bondi de presque 10 % en moins d'un an, illustrant cette précarité grandissante. Outre les plus vulnérables, nombre de nos concitoyens métropolitains connaissent désormais des difficultés financières, ne peuvent assurer le paiement de leur loyer et les frais de la vie courante car privés de leur emploi ou subissant un chômage partiel. Cinquante mille emplois sont menacés pour les seuls secteurs du commerce et de la culture dans le territoire métropolitain.

Nous souhaitons saluer la reprise de plusieurs mesures déjà initiées lors du mandat précédent, ainsi que certaines issues du rapport produit par Georges Képénékian, alors que le premier confinement avait déjà durement impacté notre Métropole à l'instar des territoires à l'échelle nationale et internationale.

Vous évoquez dans votre Conférence de presse une concertation auprès des acteurs associatifs et économiques du territoire, et nous nous en félicitons, bien que les élus dans leur ensemble, les communes et les Maires, pourtant premiers appelés et reconnus comme essentiels dans la gestion de cette crise n'aient pas été associés à l'élaboration de ces mesures.

Néanmoins, vous avez fait le choix fait de l'accompagnement en vous appuyant sur des structures et acteurs du territoire, chacun dans leur domaine. Ceci est bien entendu nécessaire mais non suffisant, car la situation impose des mesures urgentes et immédiates, particulièrement pour les commerces.

En ce qui concerne l'économie et en particulier les commerces dits non essentiels, la situation est dramatique, et nous le constatons de façon criante dans nos communes. Le spectre des dépôts de bilan et de fermeture plane.

Les mesures qui sont proposées, en particulier au niveau des prestations de services, et aussi de démêler un "maquis d'aides", d'orienter, de faire du sur-mesure, ainsi il convient de préparer et accélérer une transition numérique. Oui, bien sûr, ceci est utile et révélateur de la complexité de notre système administratif, de la multiplicité des intervenants et du retard pris quant au digital. Mais ce sont des mesures qui s'inscrivent dans un moyen terme au mieux un court/moyen terme. Tous les commerçants et TPE (très petites entreprises) ne peuvent s'équiper, n'ont les moyens et ressources de pouvoir pallier ce déficit dans les jours à venir.

Ce dont on a besoin les commerces, les TPE actuellement, c'est d'avoir en premier lieu les moyens de survivre car nombreux sont à l'agonie. Avant un plan de relance et d'accompagnement, c'est un plan de survie et d'actions immédiates pour leur assurer un minimum de trésorerie dont ils sont dépourvus, c'est une question de jours. Il est regrettable de voir que notre institution n'ait pas reconduit l'aide mensuelle mise en place pour les petites entreprises comme elle la fait à la fin du mandat précédent.

Dans l'immédiat, seuls, même accompagnés, les commerçants et TPE resteront face à leurs problématiques ou développeront chacun leurs outils, pour ceux qui le pourront. Il semble que nous n'ayons pas suffisamment tiré parti de tous les enseignements et des conséquences du premier confinement, tout au soulagement et à la volonté de compenser les pertes et rattraper dès le déconfinement en mai, reprenant le chemin des habitudes de consommation d'avant. L'anticipation et la préparation n'ont pas été au rendez-vous.

Nous avons déjà acté en juillet et voté un dégrèvement partiel de la CFE (cotisation foncière des entreprises), permis le report de certaines charges et exonéré le paiement des loyers commerciaux quand le bailleur est la Métropole ou pour certaines communes. Ceci est une reprise de souffle mais ne suffit pas.

C'est pourquoi, il est important que les instances travaillent de concert pour avoir une cohérence d'ensemble et développer les outils adaptés aux besoins réels et offrir un "guichet unique" pour :

- accompagner à moyen et long termes les commerçants dans l'adaptation de leurs produits à une offre "numérisée", et donc à la construction d'un catalogue numérisé et à sa gestion dans le temps, tout en se différenciant de la grande distribution ou des plateformes Amazon,
- labéliser ou/et construire des plateformes adaptées à leur taille et problématiques,
- éduquer le client pour l'usage des commerces locaux.

Cependant par les outils et applications déjà existants, à l'instar de Toodego, la Métropole pourrait initier et développer rapidement une plateforme pour que les commerçants et producteurs locaux qui manquent de visibilité actuellement, exposent et promeuvent leurs produits, comme l'ont déjà lancé plusieurs intercommunalités ou Métropoles françaises, par des vitrines virtuelles, des plateformes tel un "Amazon local", des catalogues de Noël faisant la promotion du commerce local. Pour une grande partie des commerçants, la période de Noël est à l'origine de 40 % de leur chiffre d'affaires.

Il est vital pour notre économie que tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs travaillent ensemble et s'unissent pour élaborer des solutions rapides tout en engageant un accompagnement à moyen terme de restructuration, de transition ou de reconversion.

Compte tenu d'actions à instaurer dans les meilleurs délais, nous voterons cette délibération mais nous veillerons sur leurs mises en œuvre et demandons un élargissement de la concertation avec les communes ainsi que le renforcement par le biais d'aides directes de ces mesures. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Lassagne.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, la crise sanitaire liée à la Covid-19 n'en finit pas de mettre à mal les acteurs économiques, associatifs et culturels. Les choix imposés par le Gouvernement pour assurer la protection des populations ont des répercussions si fortes que les représentants de certaines activités ne s'interrogent plus seulement sur leurs capacités à passer ce deuxième temps de confinement mais bien si leur activité pourra survivre.

Aussi, l'engagement des acteurs publics et particulièrement de la Métropole représente un enjeu majeur. Or, à la lecture des mesures proposées dans ce rapport pour accompagner les secteurs associatifs, économiques et culturels, on a été un peu déçu et nous dirons même contrariés par votre faible implication pour cette situation économique catastrophique.

Face à cette deuxième vague de la pandémie, l'exécutif propose une timide mise à jour de dispositifs déjà lancés sans leur donner une nouvelle impulsion, qui aurait été pourtant la bienvenue au regard de la situation très dégradée de nombreux acteurs.

Ces sommes sont d'autant plus modestes que les mesures présentées sont en fait un recyclage de mesures déjà engagées. Il suffit de prendre les aides aux associations culturelles à hauteur de 87 500 €. Il est certain que la Métropole ne sera pas leur bouée de sauvetage.

Autre interrogation. Si l'on prend l'exemple de l'aide à l'association ALYNEA, on remarquera que le titre indique une subvention d'investissement alors que la conclusion révèle en fait une dépense de fonctionnement. Notre étonnement porte aussi sur un choix délibéré de rester clairement en retrait vis-à-vis du tissu économique. Il suffit de lire la délibération pour s'en convaincre.

Quelle réponse apportez-vous aux 6 500 commerces qui représentent près de 30 000 emplois ? De l'aveu même du rapport, seuls 150 commerçants pourront être accompagnés par l'association numérique qui bénéficiera d'une subvention supplémentaire de 50 000 €. Il va falloir que les commerçants se battent pour accéder au soutien de cette association.

Cette somme est bien faible au regard de l'enjeu de la numérisation des commerces de proximité dans ce contexte de pandémie. Accompagner les commerces de proximité à développer leur dispositif de "click and collect" nous semble pourtant essentiel dans un contexte où, nous le savons bien, nous allons vivre avec la Covid encore de nombreux mois.

Par exemple, la Métropole de Nice Côte d'azur débloque plus d'un million d'euros supplémentaires en ce début du mois de novembre en faveur du tissu économique et la Métropole de Rennes, qui avait déjà voté un budget de 6,5 M€, l'a complété en octobre pour atteindre plus de 10 M€.

Ce désintérêt vis-à-vis du tissu économique nous interpelle. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'y voir un écho aux propos de début de mandat du Président de la Métropole et du Maire de Lyon qui ne semblaient pas très enclins à favoriser le développement économique sur leur territoire.

Je voudrais mettre cette crainte en lien avec la décision modificative n°1. Avec une baisse de 65 M€ de recettes suite à l'impact de la pandémie sur l'activité économique, la Métropole a perdu une partie de ses capacités d'actions. Aussi, pour avoir une chance de les retrouver, il nous paraît évident qu'il faut faire porter plus d'efforts sur l'aide au tissu économique car c'est bien lui qui crée la richesse nécessaire aux politiques publiques. C'est à l'évidence une occasion loupée aujourd'hui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Monsieur le Président, chers collègues, alors que l'épidémie de coronavirus continue sa propagation dans notre pays, l'annonce d'un second confinement le 30 octobre, rendu indispensable par le manque d'anticipation des autorités gouvernementales, est venue fragiliser un peu plus le tissu social et économique de notre Métropole.

Constatant la gravité de la situation sanitaire, je voudrais d'abord, au nom de la majorité, rendre un hommage sincère aux soignants et à l'ensemble de nos concitoyens mobilisés dans la lutte contre l'épidémie.

Force est de constater que les impacts économiques et sociaux de cette crise sont tout à fait inédits. De nombreux acteurs économiques et associatifs souffrent, et nombre de nos concitoyens sont frappés de plein fouet par la grande précarité. Force est de constater aussi le caractère révélateur de cette épidémie, qui a mis en exergue les fragilités structurelles de notre système de santé, abandonné depuis trop longtemps aux seules logiques de rentabilité, les fragilités de notre modèle de développement économique, celui d'une mondialisation qui nous rend dépendants et détruit les ressources naturelles mais aussi de notre modèle de protection sociale dont le détricotage progressif se poursuit.

Les nouvelles mesures d'urgence présentées ce jour par l'exécutif, auxquelles l'ensemble de la majorité s'associe, s'inscrivent pleinement dans une démarche collective de concertation avec les acteurs économiques, associatifs et culturels de la Métropole.

Ainsi, dès l'annonce du reconfinement, l'exécutif a souhaité réunir l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire pour définir conjointement les mesures de soutien les plus adaptées. À l'écoute de ces acteurs, la Métropole s'engage à renforcer leur accompagnement et les soutenir dans la poursuite de leur activité. Cette gouvernance économique élargie et inédite restera en place tout au long du confinement.

L'exécutif a également souhaité renforcer la coopération avec les communes de la Métropole. Le Président a réuni en urgence, dès le 5 novembre, une Conférence métropolitaine des Maires exceptionnelle, à laquelle il a proposé la création d'un groupe de travail sur le commerce de proximité.

Ces mesures, l'exonération des loyers, l'accompagnement dans la digitalisation et dans la relance d'une activité, ciblent particulièrement les petits commerçants et artisans, très fragilisés par cette crise, et pourtant si indispensables à la vie de nos quartiers.

La crise sanitaire a malheureusement révélé les inégalités et la grande vulnérabilité auxquelles une partie croissante de notre société est confrontée. La France passera ainsi dès la fin de l'année le cap dramatique des 10 millions de pauvres. À l'urgence sociale, nous devons répondre par des mesures fortes. C'est pourquoi, dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons lancé une réflexion sur la mise en place d'un revenu "jeune", ouvert aux 18-25 ans. Aussi, la Métropole apportera un soutien financier et logistique aux associations de terrain et versera plus d'un million d'euros pour la mise à l'abri des ménages en grande difficulté, des "sans-domicile fixe" et des femmes victimes de violences conjugales.

Enfin, le secteur culturel, pourtant essentiel à nos vies, reste trop souvent le grand oublié des plans d'urgence. Nous proposons l'attribution immédiate de subventions en soutien à l'accompagnement d'entreprises culturelles dans le domaine de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel, mais aussi en faveur de l'éducation artistique et culturelle, car la diffusion de la culture au plus grand nombre est indispensable, particulièrement dans les temps que nous vivons. Et ces mesures d'urgence préfigurent un plan plus large de soutien du secteur culturel dans les mois à venir.

La triple crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons doit être l'occasion de repenser en profondeur l'organisation de notre société, et d'entamer enfin l'indispensable transition écologique, sociale et démocratique. Malheureusement, nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer le chemin inverse emprunté par le Gouvernement. Avec ce manque d'anticipation dans la gestion de la crise sanitaire, l'absence de réelles concertations avec les collectivités locales, la faiblesse du soutien apporté aux plus démunis et aux entreprises les plus fragilisées, un plan de relance en décalage total avec les exigences environnementales de notre époque, nous allons droit dans le mur. Et pourtant, l'état de dégradation très avancé de notre écosystème et de la biodiversité ne fera qu'accentuer, à l'avenir, l'émergence de ce type de maladie.

Cette crise doit être l'occasion de changements radicaux de trajectoire, pour le respect des droits humains essentiels pour toutes et tous (se nourrir, se loger, se soigner, se déplacer librement), pour la préservation de la planète. Ce sont ces changements que nous portons durant ce mandat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien pour cette intervention qui était faite au nom des groupes de la majorité : Les écologistes, Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente et solidaire, Communiste et républicain et Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Je donne la parole au Vice-Président à la culture, monsieur Van Styvendael si sa connexion fonctionne. On a toujours un souci de connexion avec Villeurbanne.

Bien, du coup, quelques mots suite à ces différentes interventions.

Au niveau social, pour répondre à David Kimelfeld, sur le dispositif du fonds d'urgence des loyers impayés, nous l'avons relancé et porté auprès des associations pour qu'il soit plus utilisé puisqu'il faut le redimensionner un petit peu, pour qu'il soit plus efficace. Les crédits n'ont pas été consommés ou peu consommés depuis la délibération du mois de juin. C'est bien un outil pertinent pour aider les plus précaires qui seraient en difficulté de paiement de loyer. Il est important de prévenir les expulsions locatives qui pourraient être très nombreuses au printemps prochain si on ne gère pas les choses au mieux. Naturellement, nous travaillons aussi avec les bailleurs sociaux pour qu'ils fassent preuve de souplesse avec les paiements de loyer.

Sur ce qui a pu être dit sur les côtés économiques et commerce puisque là, il y a eu un peu plus de critiques. D'abord, je réprécise que tout ce que nous faisons, c'est en lien avec le tissu économique. Et donc encore jeudi dernier, nous avons reçu ici à la Métropole les différents représentants des entreprises, le MEDEF (mouvement des entreprises de France), la CGPME (confédération des petites et moyennes entreprises), la CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône), l'U2P (union des entreprises de proximité), l'URSCOP (union régionale des sociétés coopératives), la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), et j'en ai peut-être oublié, je peux vous dire que le retour qu'ils nous ont fait sur ces mesures, qui ont été prises avec toutes ces instances pour être le plus efficaces possible, est-ce qu'elles correspondent à leurs demandes et ils nous ont tous remercié et du travail de concertation qui avait été fait et des mesures prises. Donc le lien avec le tissu économique, j'invite tout le monde à le faire avant de porter des jugements qui ne correspondent pas à la réalité.

Aujourd'hui, le Gouvernement a pris un certain nombre d'aides économiques très importantes. Nous sommes le pays, en Europe c'est sûr, et probablement dans le monde, où il y a le plus d'aides économiques pour les acteurs les plus touchés. Alors on peut toujours dire que cela ne suffit pas et qu'il faut aller plus loin, mais énormément de choses sont faites et notre rôle avec ces relais du monde économique, c'est déjà de mobiliser ces aides existantes pour aider au maximum nos entreprises, y compris naturellement nos commerçants.

Sur les mesures actuelles et l'idée de plateformes concurrentes à Amazon, etc., là à nouveau nous avons échangé avec les représentants des commerçants, et les commerçants, 6 500 commerçants sur la Métropole de Lyon, il y a des situations très différentes selon les secteurs. Un coiffeur ou même un fleuriste, cela va être compliqué d'expliquer qu'on va faire une plateforme concurrente à Amazon pour les aider. Cela ne correspond pas à la demande. Il y a des commerçants qui n'ont aujourd'hui pas de fichier clients. Donc les choses sont très différentes d'un commerce à l'autre, et à nouveau, on est à l'écoute des premiers acteurs concernés et nous, il nous semble que pour être le plus efficace avec des commerçants, il faut travailler au plus près des territoires avec les communes et donc un groupe de travail a été mis en place avec les Maires sur ce sujet du commerce.

Je me félicite que Laurent Wauquiez ait annoncé une aide de 50 M€ d'ailleurs pour les commerçants de la Région. Et, comme la plupart des commerçants en nombre sont présents sur les grosses agglomérations de France, j'espère qu'il va lui aussi concerter avec les acteurs du territoire, la Métropole de Lyon et les communes pour que, tous ensemble, nous ayons les aides les plus efficaces possibles, et pourquoi pas, regarder la question pour une plateforme pour une partie des commerçants. Donc nous allons développer la nôtre, nous avons la plateforme Toodego qui va avoir un volet commerce pour dire tout ce qu'il est possible de faire déjà aujourd'hui à distance, qui va être effectif d'ici la fin du mois. Et, d'autres mesures sont naturellement possibles et moi je reste à l'écoute, nous restons à l'écoute de vos propositions quand elles sont faites de façon constructive. Et ce n'est pas parce que nous ne retenons pas tout que nous ne les avons pas étudiées.

Voilà, il a été aussi, je crois que c'est Max Vincent qui proposait de relancer les aides directes aux entreprises comme il avait été fait aux mois de mars, avril, mai et juin. Ces aides avaient coûté 100 M€, et sans pouvoir dire aujourd'hui leur impact qui a certainement été bénéfique pour certains, peu pour d'autres, c'est compliqué de faire un bilan. C'est le rôle du Gouvernement de faire ces aides et elles ont été faites. Aujourd'hui, c'est quand même compliqué de nous expliquer qu'il faudrait remettre 100 M€ d'aides alors que notre autofinancement pour 2020 est déjà passé de 500 à 250 M€ et, dans quelques jours, quand on va discuter d'investissement, notamment de PPI (programmation pluriannuelle des investissements) pour les communes, de m'expliquer qu'on ne fait pas assez. Parce que c'est l'un ou c'est l'autre. Mais on ne peut pas en même temps expliquer qu'il faut qu'on augmente fortement nos dépenses en termes d'aides, et en même temps me dire qu'on ne fait pas assez aux communes derrière. Donc nous aurons le débat budgétaire à ce sujet.

Dernier point que je voulais évoquer, c'est que pour les commerçants nous lançons une campagne de communication aussi à la fin du mois pour inciter les habitants de la Métropole à aider les commerces et la première chose à faire pour aider les commerces de proximité, c'est de consommer dans les commerces de proximité au mois de décembre et notamment de faire les fêtes. Et je me réjouis également que de nombreuses communes fassent la même communication auprès des habitants de leur ville.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

Il convient d'insérer un tableau en annexe relatif aux montants des aides accordées dans le cadre du soutien exceptionnel aux ateliers et aux chantiers d'insertion dont la copie est jointe.

Voilà chers collègues. Je vais vous proposer de passer au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons communiquer les résultats quand on les aura. Je continue avec la partie sans débat de l'ordre du jour où nous allons donc avoir une série de votes. Cela va être un peu laborieux, cela va nous prendre un peu de temps mais c'est la meilleure procédure que nous avons trouvée.

Il n'y a pas de demande de temps de parole sur ces différentes délibérations, donc je demanderais simplement au rapporteur de donner l'avis de la commission pour les dossiers qui les concerne avant la mise aux voix automatique.

Alors, il y a 2 dossiers qui étaient inscrits selon la procédure d'urgence qui sont les dossiers numéros CP-2020-0328 et CP-2020-0329, qui n'ont pas été soumis aux commissions, donc vous n'aurez pas d'avis. Nous avons validé la procédure d'urgence.

N° CP-2020-0328 - Mise à disposition de personnel auprès du Comité des œuvres sociales (COS) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0328, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mme Zemorda KHELIFI, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0328** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2020-0329 - Mise à disposition de personnel auprès de l'association Lyon Sport Métropole (LSM) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0329, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2020-0208 - Albigny sur Saône - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

N° CP-2020-0209 - Champagne au Mont d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société élévation immobilier, d'une emprise située 44 boulevard de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0208 et CP-2020-0209. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces 2 dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0208, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Pour le dossier numéro CP-2020-0209, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2020-0210 - Coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée (CDD) en prévision du départ du représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0211 - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 3 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0213 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Lancement de l'appel à projets internationaux 2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° CP-2020-0214 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0210, CP-2020-0211, CP-2020-0213 et CP-2020-0214. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0210, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Pour le dossier numéro CP-2020-0211, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Pour le dossier numéro CP-2020-0213, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Pour le dossier numéro CP-2020-0214, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

Je donne les résultats pour le dossier numéro CP-2020-0326 sur les mesures d'urgence à caractère social, économique et culturel :

- sur les 62 présents :

- 60 pour
- 0 contre
- 0 abstention
- 0 ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Pour les résultats des votes en cours, on vous les donnera tous ultérieurement et donc on poursuit toujours avec la commission développement économique.

N° CP-2020-0212 - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité-Eau (pS-Eau) pour son programme appui, conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2019-2022 - Année 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0215 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 3ème édition de Silk in Lyon du 19 au 22 novembre 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2020-0216 - Appel à projet citoyen au sein d'Eureka Confluence - Attribution de subventions aux 2 associations lauréates - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2020-0219 - Lyon Cité Campus - Opération M8 - Avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'État - Avenant n°1 à la convention financière avec la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon - Convention financière avec l'École normale supérieure (ENS) de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0212, CP-2020-0215, CP-2020-0216 et CP-2020-0219.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0212, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mmes Hélène DROMAIN et Anne GROSPERRIN, déléguées de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Programme solidarité-Eau, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0212** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0215, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0216, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0219, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Jean-Michel LONGUEVAL, Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'université de Lyon communauté d'universités et d'établissements, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0219** à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2020-0218 - Service commun Université vie étudiante - Avenant n° 2 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative à l'Université et à la vie étudiante - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0218. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le prolongement d'un an de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole pour le service commun de la vie étudiante. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pour ce dossier, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2020-0220 - Dispositif d'aide à l'investissement - Attribution de subventions d'investissement pour des établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

N° CP-2020-0221 - Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon 2021-2024 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° CP-2020-0222 - Mise en œuvre de la convention avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) 2020-2022 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le soutien aux proches aidants intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution de subventions à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'E) et l'association Métropole aidante - Approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N°CP-2020-0223 - Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Renouvellement de la convention relative aux modalités de fonctionnement du FDMCH pour les années 2020-2023 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0220, CP-2020-0221, CP-2020-0222 et CP-2020-0223. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces 4 dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0220, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0221, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0222, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mmes Séverine HEMAIN, Emeline BAUME, Chantal CRESPIY, M. Yves BEN ITAH, Mme Zémorda KHELIFI et M. Luc SEGUIN, membres du conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0222** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0223, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2020-0226 - Feyzin - Collège public Frédéric Mistral - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N°CP-2020-0227 - Collèges publics et privés - Participations inter-collectivités 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° CP-2020-0228 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0226, CP-2020-0227 et CP-2020-0228. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0226, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0227, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0228, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Cédric VAN STYVENDAEL, Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon du comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0228** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2020-0229 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à l'orchestre Démos Lyon Métropole - Avenant au protocole financier entre la Ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Marion comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0229. Monsieur Marion, vous avez la parole.

M. le Conseiller MARION, rapporteur : Avis favorable de la commission à l'unanimité, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour ce dossier, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Cédric VAN STYVENDAEL, délégué de la Ville de Villeurbanne au sein du comité syndical de l'École nationale de musique, de danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0229** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller MARION.

N° CP-2020-0230 - Subventions d'investissement - Appel à projets équipements culturels à usage partagé - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° CP-2020-0231 - Convention de partenariat avec l'Institut Français, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Approbation d'une subvention - Autorisation de signer l'avenant à la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0230 et CP-2020-0231. Monsieur Van Styvendael, vous avez la parole, si la connexion est meilleure.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL, rapporteur : La connexion est meilleure. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0230, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Je vous demande une nouvelle fois à toutes et tous de couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas, ce qui va être le cas encore pour un certain temps.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0231, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

N° CP-2020-0233 - Soutien à la vie associative - Attributions de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0233. Monsieur Ben Itah, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BEN ITAH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour ce dossier, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2020-0236 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 30 septembre 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2020-0242 - Mise à disposition de personnel auprès du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SMDIS) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° CP-2020-0244 - Association Lyon Sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 - Approbation de la convention 2021 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0245 - Montants définitifs des compensations financières des transferts de compétences entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° CP-2020-0246 - Exercice 2020 - Budget principal et budgets annexes du restaurant, de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2010 à 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° CP-2020-0247 - Givors - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0248 - Saint Fons - Vaulx en Velin - Francheville - Chassieu - Villeurbanne - Décines Charpieu - Lyon 3° - Grigny - Saint Priest - Garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette - Décision modificative aux décisions n° B-2008-0331 du 29 septembre 2008, B-2009-0821 du 27 avril 2009, B-2009-0883 du 11 mai 2009, B-2009-1262 du 2 novembre 2009, B-2010-1463 du 8 mars 2010, B-2010-1803 du 13 septembre 2010, B-2011-2744 du 14 novembre 2011, B-2012-3598 du 8 octobre 2012 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0249 - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Axentia auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERAL) - Décision modificative à la décision n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil général votés en Commission permanente - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0250 - Saint Romain au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0251 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'économie mixte locale patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0252 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0253 - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'association Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Immacgestion auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0254 - Mions - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0255 - Lyon 1er - Lyon 6° - Lyon 7° - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0256 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) le logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0257 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0258 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la fondation La Mache auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0259 - Lyon 3° - Infiltrations d'eau en propriété privée causant des dommages à la suite de l'aménagement d'un terrain en espaces verts rue Trarieux à Lyon 3° - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel (sans incidence financière) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur de 18 dossiers numéros CP-2020-0236, CP-2020-0242 et CP-2020-0244 à CP-2020-0259. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

Mme la Conseillère FAUTRA : Monsieur le Président, il y avait une intervention me concernant sur le rapport numéro CP-2020-0234.

M. LE PRÉSIDENT : C'est très bien, madame, mais le rapport numéro CP-2020-0234 n'est pas cité.

Je vous redonne donc les 18 rapports. Il s'agit des numéros CP-2020-0236, CP-2020-0242 et CP-2020-0244 à CP-2020-0259. Les dossiers avec intervention sont traités ultérieurement, je rassure tout le monde.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur l'ensemble de ces rapports. Concernant le dossier numéro CP-2020-0236, quand même un petit complément. Il s'agissait des déplacements autorisés. Plusieurs questions ont été posées et une réponse a été apportée par mail à l'ensemble des membres de la commission finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Merci de couper vos micros. Pour le dossier numéro CP-2020-0236, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0242, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0245, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0246, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0247, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0247** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0248, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Stéphane GOMEZ, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Société française des habitations économiques (SFHE), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0248** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0249, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0250, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Raphaël DEBU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société ICF Sud-Est Méditerranée, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0250** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0251, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0252, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0252** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0253, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0254, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020 0254** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0255, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020 0255** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0256, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Richard MARION, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Sollar, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0256** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0257, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020 0257** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0258, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0259, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2020-0237 - Mise à disposition de personnel auprès de la Croix-Rouge française - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° CP-2020-0238 - Mise à disposition de personnel auprès de la société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° CP-2020-0239 - Mise à disposition de personnel auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° CP-2020-0240 - Mise à disposition de personnel auprès de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° CP-2020-0241 - Mise à disposition de personnel auprès du Foyer Notre Dame des sans-abris (FNDSA) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0237 à CP-2020-0241. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0237, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0238, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. Grégory DOUCET, Président de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0238** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0239, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0240, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

MM. Bertrand ARTIGNY et Pascal BLANCHARD et Mme Vinciane BRUNEL-VIEIRA, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la commission exécutive de la Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0240** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRÉSIDENT : Pour le dossier numéro CP-2020-0241, je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° CP-2020-0260 - Saint Priest - Eau et assainissement - Pose de canalisation d'eaux usées - Indemnisation pour perte d'exploitation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0262 - Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Avenant n°1 à la convention de vente en gros pour la fourniture d'eau potable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0263 - Travaux de lutte contre les inondations du ruisseau des Vosges - Convention de remise d'ouvrage de la Métropole de Lyon aux propriétaires riverains du ruisseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0264 - Canalisation d'eau potable non exploitée - Convention de remise d'ouvrage de la Métropole de Lyon à la société civile de construction vente (SCCV) Saint Fons 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0265 - Canalisation de gaz abandonnée - Convention de remise d'ouvrage du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0266 - Valorisation des déchets - Téléthon 2020 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2020 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0267 - Déchets - Appel à projets Citeo - Optimisation de la collecte des emballages et des papiers graphiques - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0270 - Genay - Givors - Rillieux la Pape - Politique agricole - Attribution de subventions à plusieurs projets agricoles notamment dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, et avenants aux conventions avec le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) et M. Jérôme Crapon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0273 - Indemnisation des agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon en lien avec la durée des arrêtés préfectoraux - Modification de la délibération du Conseil n°2015-0604 du 21 septembre 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0274 - Mesures compensatoires - Indemnisation des agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures écologiques liées à des opérations d'aménagement menées par la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0275 - Charly - Collonges au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Genay - Grigny - Irigny - Meyzieu - Mions - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Genis Laval - Saint Romain au Mont d'Or - Saint Priest - Appel à projets 2020 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0260, CP-2020-0262 à CP-2020-0267, CP-2020-0270 et CP-2020-0273 à CP-2020-0275. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Il y a eu un avis favorable de la commission sur tous ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je laisse maintenant la parole à monsieur Badouard pour nous communiquer l'avis du conseil d'exploitation de la régie Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon sur les dossiers numéros CP-2020-0266 et CP-2020-0267.

M. le Conseiller BADOUARD : Avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle enfin que le dossier n° CP-2020-0275 a fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans l'exposé des motifs II - Le programme d'actions, dans le tableau concernant **l'axe 1 : pérenniser la destination agricole du foncier, tableau**, il convient de :

- supprimer le terme (en € TTC) dans le titre de la 3^{ème} colonne,
- lire, dans la 3^{ème} colonne, les montants totaux subventionnables suivants :
 - . 7 305,00 € TTC
 - . 100 126,30 € HT
 - . 8 590,00 € TTC".

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0260. Je déclare le vote ouvert.

(Opération de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0262. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0263. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0264. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous enchaînons avec le dossier numéro CP-2020-0265. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

C'est au tour du dossier numéro CP-2020-0266. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0267. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0270. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0273. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0274 qui va être soumis au vote dans quelques instants. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0275. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2020-0261 - Convention d'offre de concours pour les travaux de dévoiement du réseau d'eau potable et d'assainissement entre la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0268 - Oullins - Création d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Saulaie - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que ces deux projets sont retirés de l'ordre du jour.

N° CP-2020-0269 - Vénissieux - Réseau de chaleur de Vénissieux - Individualisation initiale d'autorisation de programme globale pour l'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse permettant l'extension d'un réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0271 - Politique agricole - Partenariat avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour ses actions 2020 - Attribution d'une subvention - Approbation d'un avenant à la convention partenariale 2017-2020 et d'un avenant à la convention annuelle 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0277 - Soutien de projets associatifs liés à l'éducation, au développement durable et à la stratégie alimentaire - Subventions exceptionnelles en raison de la Covid-19 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0269, CP-2020-0271 et CP-2020-0277. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Bonjour à toutes et tous, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0269. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0271. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. Jérémy CAMUS, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0271** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0277. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° CP-2020-0278 - Projet Life Intégré Artisan - Convention de partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0278. Madame Groperrin, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN, rapporteur : Bonjour, la commission a rendu un avis favorable sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2020-0280 - Ouverture aux prestataires et partenaires de la Métropole de Lyon de l'accès aux données du requetteur statistiques détenu par l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône (AFCR) - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2020-0284 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°466 et 616 situés 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Heni Mustapha - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0285 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°81 et 265 situés 3 rue Guynemer et appartenant à l'indivision Alaya - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0287 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n°813 et 833 situés 38 rue Georges Sand et appartenant aux conjoints Clain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0288 - Tassin la Demi Lune - Développement urbain - Ancienne zone d'aménagement concerné (ZAC) du Centre - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle située à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue des Maraichers et appartenant au syndicat de copropriétaires de l'immeuble Un Jardin en Ville et à la société anonyme à conseil d'administration Erilia - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0289 - Charly - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue des Balcons de Charly et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier Les Balcons du Château - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0290 - Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 7 rue des Chaux et appartenant à M. et Mme Roux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0291 - Lyon 2° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue Montrochet et du cours Charlemagne et appartenant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0292 - Lyon 7° - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud et appartenant à la société Porte Ampère société par actions simplifiée (SAS) ou toute autre société à elle substituée - Abrogation de la décision de la Commission permanente n°CP-2020-3667 du 13 janvier 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0293 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 59 rue Joseph Desbois et appartenant à Mme Samia Hakkar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0294 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 43 rue Joseph Desbois et appartenant à la société Framina Immobilier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0295 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 45 rue Joseph Desbois et appartenant à M. et Mme Marzouki - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0296 - Neuville sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé chemin Mallaval et appartenant à la Ville de Neuville sur Saône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0297 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 1 rue René Prolongée - 61 rue du 8 mai 1945 et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Les Marguerites - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0298 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°42 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) les Razes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0299 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°29 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à M. Michel Lavaine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0300 - Saint Priest - Ecologie - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain situées boulevard Cité Berliet et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Neximmo 42 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0301 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 8 rue des Mariniers et appartenant aux époux Hkimi Medfai - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0302 - Vaulx en Velin - Eau potable - Périmètre de protection rapprochée des eaux de Crépieux-Charmy - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain situées au lieu-dit "Le Cerisier" et appartenant à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0303 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue Saint Priest - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Saint Priest, d'un appartement avec cave formant les lots n°692 et 674 de la copropriété située 34 rue Georges Sand - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0304 - Lyon 7° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'habitat et humanisme Rhône (HHR), du lot n°5 dans un immeuble en copropriété situé 40 rue de Marseille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0305 - Oullins - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 23 rue Pierre Sémard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0306 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), de 18 lots dans un immeuble en copropriété situé 12 rue de la Soie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0307 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) d'un immeuble situé 13 rue Alexandre Boutin - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2020-4293 du 8 juin 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0310 - Décines Charpieu - Développement urbain - Projet Multipôle de Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) Mutualité - Acquisition des parcelles cadastrées AY 440 et AY 428 situées avenues Franklin Roosevelt et Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) de l'Union - Décision modificative de la décision de la Commission permanente n°CP-2017-1534 du 3 avril 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0311 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon et appartenant à M. Charles Mazars - Décision modificative à la délibération du Conseil n°2020-4308 du 8 juin 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0312 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Aide au relogement des propriétaires occupants et des locataires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0313 - Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement bâti situé 405 avenue des Frères Lumière à Genay, sur la parcelle cadastrée AM 625 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) dénommée Marini - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0314 - Corbas - Voirie - Indemnisation suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et chemin des Bruyères - Approbation de la convention d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0316 - Genay - Neuville sur Saône - Zone en Champagne - Autorisation donnée à la société Disprodal de déposer une demande de permis de construire pour réaliser une extension de son bâtiment industriel, situé au 135 rue de la Champagne - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-0321 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Avenant n°1 à la convention financière sur les modalités de prise en charge des participations publiques - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° CP-2020-0323 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Autorisation donnée à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu de déposer une demande de permis de démolir pour réaliser la déconstruction du bâtiment B5 situé Place Charles Béraudier - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2020-0324 - Lyon 5° - Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) - Avenant n°1 à une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) conclue avec l'Office de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0280, CP-2020-0284 et CP-2020-0285, CP-2020-0287 à CP-2020-0307, CP-2020-0310 à CP-2020-0314, CP-2020-0316, CP-2020-0321, CP-2020-0323 et CP-2020-0324. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Merci, la commission a donné un avis favorable pour tous ces dossiers qui concernent les acquisitions foncières, des cessions foncières ou diverses autres démarches en lien avec le foncier. Merci.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0280. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Et je vous informe que, pour les prochains Conseils, nous allons voir avec les Présidents de groupes comment arriver à accélérer un petit peu la procédure, tout en garantissant la démocratie et la régularité des votes.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

M. Renaud PAYRE et Mme Séverine HEMAIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0280** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0284. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0285. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0287. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0288. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. Pierre-Alain MILLET, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Erilia, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0288** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0289. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0290. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0291. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0292. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0293. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0294. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0295. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0296. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0297. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0298. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0299. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0300. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0301. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0302. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. Jérémy CAMUS, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0302** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0303. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0304. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0305. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0305** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0306. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

MM. Cédric VAN STYVENDAEL et Renaud PAYRE, Mme Véronique MOREIRA et M. Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0306** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0307. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

MM. Cédric VAN STYVENDAEL et Renaud PAYRE, Mme Véronique MOREIRA et M. Gilles GASCON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat (EMH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0307** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0310. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0311. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier n°CP-2020-0312. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0313. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0314. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0316. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0321. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0323. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. Grégory DOUCET, Président de la SPL Lyon Part-Dieu, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0323** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Nous passons au vote sur le dossier numéro CP-2020-0324. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2020-0324** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0281 - Plateforme Ecoréno'v - Financement du programme ELENA - Avenant de prolongation - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N°CP-2020-0283 - Vénissieux - Convention de programme pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général (PIG) Energie 2 - 2020-2024 - Avenant n°1 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2020-0318 - Givors - Convention projet urbain régional (PUR) tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Givors pour les projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du centre-ville et des Vernes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N°CP-2020-0319 - Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Arsenal Carnot-Parmentier - Attribution d'une subvention à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) pour l'animation de 2 espaces de préfiguration dans le cadre de la démarche développement durable et participation des habitants et demandes de recettes auprès de 2 co-financeurs, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Banque des Territoires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0281, CP-2020-0283 et CP-2020-0318 et CP-2020-0319. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, nous allons effectuer ces quatre votes en commençant par le dossier n°CP-2020-0281.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0281. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0283. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier n°numéro CP-2020-0318. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Nous passons au vote du dossier numéro CP-2020-0319. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° CP-2020-0325 - Lyon 3°- Lyon 4°- Évacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève - Attribution de subventions à l'association le Mas pour la préparation de l'évacuation, l'aménagement et la gestion d'un site d'accueil pour 52 jeunes en situation précaire - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro CP-2020-0325 qui concerne l'éducation du site de l'ancien collège Maurice Scève et l'attribution de subventions à l'association le Mas dans le cadre de cette opération.

Nous avons quatre demandes de temps de parole et le groupe Inventer la Métropole de demain a retiré son intervention. Donc, il en reste trois. La parole est aux groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes. Je crois que c'est monsieur Azcué.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Non, c'est moi, Laurence Boffet.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Boffet, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, en juillet 2018, en pleine canicule historique dans le Rhône, la Mairie du 1^{er} arrondissement, interpellée par des habitants, ouvrait, en partenariat avec la CUM (coordination urgence migrants), un "lieu de répit" provisoire pour de jeunes mineurs isolés dans la salle Diderot, jusqu'au 31 août 2020. Plus de 80 bénévoles ont accueilli quotidiennement près de 150 jeunes mineurs présumés qui ont pu être écoutés et orientés.

En septembre 2018, suite à la fermeture de ce lieu, le collège Maurice Scève, jusqu'alors vide et dans l'attente d'un projet futur, devenait ce squat bien particulier. Ce nouveau lieu de répit a rassemblé des demandeurs d'asile sans proposition d'hébergement par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des mineurs en recours devant le juge pour enfants et dont la mise à l'abri n'était pas assurée, ainsi que quelques migrants arrivés au bout de leur procédure et dans l'attente de nouvelles possibilités.

Deux ans dans des conditions de vie difficiles avec malgré tout, une gestion collective des lieux : alimentation, travaux, hygiène et santé, y compris pendant le confinement et le suivi de l'accès aux droits le plus souvent avec des associations spécialisées. Plusieurs centaines de jeunes sont passés par ce squat, aidés par plusieurs dizaines d'associations, des professionnels et des centaines de bénévoles du quartier et militants de la Métropole.

Trop grand et précaire, ce squat devait fermer, de l'avis même des habitants et des soutiens, organisés ensemble dans un collectif, à la condition, bien entendu, de ne pas réaliser d'évacuation sans relogement. Ce travail commun a démarré dès notre arrivée sous l'égide de monsieur le Vice-Président Renaud Payre, en lien avec la Préfecture du Rhône et avec le soutien des élus de notre majorité engagés de longue date sur ces questions.

Cette évacuation est effective depuis le 27 octobre 2020. Préparée avec les services de l'État et de la Métropole mais aussi avec les référents des habitants, le collectif de soutien et les associations, elle a pu se dérouler dans le calme.

À la suite de cette évacuation, près de 80 personnes en demande d'asile sont hébergées par la Métropole ainsi que 52 mineurs, pendant qu'environ 70 personnes sont prises en charge par la Préfecture. Notre engagement est donc respecté.

Sans le soutien du collectif et des associations le jour de l'évacuation mais aussi les jours suivants, cette opération de mise à l'abri n'aurait pas été possible, et je tiens ici à les remercier de leur concours. Je vous passerai, ici, le détail des péripéties vécues par les demandeurs d'asile, inquiets depuis le recensement de la Préfecture le 6 octobre et son dispositif policier important que l'on peut regretter. J'espère que cette expérience imparfaite mais qui est aussi nouvelle, fera date.

La loi prévoit que les mineurs non accompagnés soient pris en charge avec ouverture de droits à la santé, à l'hébergement et à l'éducation. Ces compétences relèvent légalement de l'État mais aussi de la Métropole. Par le passé, il a fallu le lui rappeler parfois, que ce soit par le Défenseur des droits ou le Tribunal administratif.

Ces méthodes ont changé et c'est bien l'objet de cette délibération. L'association Le Mas prend en charge le terrain que la Métropole met à sa disposition pour l'accueil des 52 jeunes en situation de précarité. Cette association en lien avec les services de la Métropole travaille avec l'ensemble des bénévoles qui connaissent ces jeunes et démontre déjà son efficacité.

La Métropole lyonnaise a cette chance d'avoir ce réseau de collectifs et d'associations venant d'horizons très divers. L'hébergement de personnes en détresse, en particulier de migrantes et migrants, par des bénévoles, représente plusieurs centaines et probablement milliers -il faudrait les compter- de nuitées par an. Une politique nationale d'accueil ne peut pas reposer autant sur les solidarités individuelles. D'autres solutions sont possibles, c'est pourquoi cette opération inédite est importante à souligner, comme l'est le conventionnement sur des lieux d'hébergement alternatifs.

Je finirai sur un petit point de situation à l'échelle nationale et européenne sur la migration.

En 2018 et 2019, l'Europe aurait perdu un demi-million de personnes sans l'immigration. Depuis plusieurs années, le premier pays dont les ressortissants obtiennent un titre de séjour en Europe est l'Ukraine, très loin devant tous les autres, soulignant ironiquement le manque de pudeur des politiques ultra-libérales ayant besoin de main d'œuvre à bas coûts. Le seul pays africain en début de classement sur ces titres de séjour est le Maroc.

En 2019, les demandeurs d'asile, ne représentent toujours que 0,15 % de la population européenne. Syriens, Afghans, Vénézuéliens sont les premiers demandeurs. 30 % des demandeurs ont moins de 18 ans. Avec moins de 5 % de citoyens étrangers, et quelques 0,6 % de réfugiés, l'Europe n'est pas -et de loin- le territoire développé qui accueille le plus.

C'est pourquoi plutôt que de se féliciter sur cette opération, nous mesurons notre responsabilité pour le futur, car nous savons combien c'est difficile de porter la voix de l'accueil, de dire dans ces temps de repli sur soi qu'on peut encore faire de la place, en particulier aux plus jeunes. Il nous faut voir comment répondre aux mobilisations récentes demandant la régularisation notamment de celles et ceux qui ont souvent été les "derniers de cordées" lors du premier confinement. Faut-il rappeler que lorsqu'ils en ont le droit, les réfugiés ou étrangers occupent principalement des emplois d'aide à domicile, de nettoyage, de travailleurs du bâtiment, etc., c'est-à-dire des emplois invisibles mais de fait en "première ligne" ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, le 27 octobre 2020 a acté l'ancienne occupation du collège Maurice Scève situé dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon. Cela faisait deux ans que 200 à 300 personnes, voire plus, occupaient ce site. Deux années au cours desquelles madame Boffet, nous n'avons pas manqué d'agir pour accompagner chaque individu, pour trouver des solutions alternatives d'hébergement les plus appropriées par rapport au parcours et à l'âge de chaque personne, pour préparer cette évacuation qui, nous le savons bien, était inéluctable.

Je voudrais remercier ici les services de la Métropole de Lyon, qui dès septembre 2017, bien avant ce squat, ont su répondre à ces nouvelles commandes politiques en matière d'hébergement, en matière de survie des mineurs non accompagnés (MNA). Je salue le prolongement efficace de l'action de la Métropole de Lyon et de l'État dont les fondations avaient été posées toute notre mandature : installation de sanitaires et douches, mise en place de l'électricité et du chauffage à l'ouverture du squat, subventions aux associations accompagnant le squat, notamment l'ALPIL (Action pour l'insertion par le logement) et le foyer Notre-Dame des sans-abris, engagement et diagnostic social individuel en février 2020, relogement de 210 personnes depuis mars, ouverture de plus de 600 places pour les mineurs non accompagnés depuis 2019, hors hébergement à l'hôtel.

Je tiens aussi, comme vous l'avez fait, madame Boffet, à saluer la mobilisation citoyenne et associative qui a permis dans des situations extrêmement difficiles d'apporter des grandes solidarités de proximité au début, pendant et jusqu'à l'évacuation de ce squat.

Au moment de l'évacuation de ce squat, monsieur le Président, vous avez communiqué avec discrétion et retenue, ce ne fut pas le cas de certains membres de votre Exécutif qui auraient pu laisser croire que l'attention aux plus fragiles et même l'humanité étaient nées avec leur arrivée aux affaires.

Dans ce dossier sensible, comme sur d'autres sujets qui se bousculent aujourd'hui, la communauté nationale, c'est l'union, les forces et l'humilité qui doivent sans cesse être recherchées et non pas les gloires personnelles qui n'intéressent finalement que ceux qui les proclament.

Cette délibération est aussi l'occasion pour moi de saluer la mobilisation de l'ALPIL, du Mas, du foyer Notre-Dame des sans-abris dans le relogement d'une partie des individus en situation précaire, dans un premier temps, avenue Rockefeller dans le 3^{ème} arrondissement et dans un deuxième temps, rue Léon Blum à Villeurbanne, mais aussi c'est l'occasion pour moi de vous questionner sur le devenir de l'ancien collège. Nous entendons beaucoup de choses. Les habitants, non pas s'inquiètent, mais se questionnent et des clarifications sont nécessaires. Quelles sont vos intentions sur le site ? Allez-vous revenir sur le projet "Maison de l'enfance et de la jeunesse" ? Toutes ces questions restent en suspens et méritent des précisions de votre part, si ce n'est aujourd'hui, en tout cas, dans les semaines et les mois qui viennent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, je crois que c'est monsieur Charmot.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport prévoit l'attribution de subventions pour l'évacuation d'un squat de migrants dans l'ancien collège Maurice Scève, propriété de la Métropole, dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon et l'aménagement et la gestion d'un nouveau site pour l'accueil d'une partie de la population de ce squat, à savoir 52 migrants mineurs, reconnus majeurs.

Nous voterons contre, non pas parce que nous serions étrangers à toute forme de solidarité, mais parce que votre montage administratif et financier n'est ni responsable, ni cohérent, ni soutenable sur la durée.

D'abord, on s'arrange avec la loi : des "mineurs reconnus majeurs" relèvent-ils de l'accueil de mineurs étrangers ou de la réglementation sur les majeurs, donc en infraction avec le maintien sur le territoire ?

Sur le plan financier ensuite, cela représente un coût de 761 200€ pour accueillir ces 52 jeunes hommes : 187 200 € pour l'installation de logements modulaires sur un nouveau site de la Métropole et 574 000 € de coût de fonctionnement et de gestion de ce site à l'année, pour assurer l'accès au droit des bénéficiaires et les soutenir dans leur projet, afin de sortir du dispositif. Où est la solution durable d'insertion par l'emploi ? Qui va se charger de ce volet ? Et à quel coût ? Pas de réponse.

Enfin, qu'est-il advenu des 250 occupants évacués le 27 octobre dernier ? Monsieur le Président, le traitement de ce dossier de ce squat de l'ex collège Maurice Scève est la parfaite illustration de l'échec d'une double politique :

- celle de l'absence de contrôle de l'État en matière de flux migratoire d'un côté qui conduit à des situations dramatiques et d'hébergements indignes,

- et celle de l'abandon total de l'espace public par l'Etat et les collectivités locales, transformé en squat en plein centre-ville, qualifié de l'un des plus grands squats de centre-ville en France, avec tous les risques liés à la concentration de la misère dans l'indifférence la plus complète des autorités compétentes.

Elle n'est certainement pas digne de la deuxième Métropole de France. Et il est en effet bien plus facile de prendre des postures sur la solidarité et donner des leçons aux Maires de l'ouest lyonnais, comme vous l'avez fait la semaine dernière à propos de l'ancien site de l'hôpital Charial, plutôt que de prendre des problèmes de cette envergure dans leur ensemble.

Dans ce dossier, les Maires de Francheville, Craponne et Tassin la Demi Lune ont été mis devant le fait accompli non seulement par l'État, mais aussi par la Métropole qui était en lien avec les services de l'État, sans concertation avec les élus locaux qui travaillaient pourtant depuis plusieurs années sur un projet d'aménagement majeur du site, cohérent avec les besoins du territoire (avec 250 emplois à la clé, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public, un pôle de santé multidisciplinaire, une résidence hôtelière et un parc de loisirs au bénéfice de tous les métropolitains).

Là encore, votre solidarité a ses limites : aucune prise en compte de la capacité de mobilité, de scolarisation, de sécurité sur le site pour ces populations. C'est oublier que des installations d'un centre d'hébergement de cette importance ne peuvent se faire seulement sur de la communication politique.

Dans une interview au Progrès le 27 octobre dernier, le Vice-Président Renaud Payre s'est engagé à accueillir tous les demandeurs d'asile qui ne seront pas pris en charge par l'État, y compris les personnes déboutées, en les orientant, dans le cadre du plan hivernal, vers les "nouveaux sites qui vont être ouverts". Il a également fait référence à "la création de lieux d'hospitalités dans la Métropole, qui ne seraient pas des squats mais des lieux de vie autogérés mis à disposition temporairement par la Métropole dans le cadre d'une convention avec des associations compétentes".

Nous nous interrogeons, à la faveur de cette délibération que vous vous apprêtez à voter, si finalement le site de Francheville n'a pas vocation à devenir le lieu de substitution du squat lyonnais du collège Maurice Scève. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces interventions. Clairement, il y a des divergences de vue importantes sur ce dossier, vu les différentes expressions. Je ne doute pas qu'en Conseil, du moins en décembre où nous aurons d'autres dossiers sur l'hébergement d'urgence, le débat puisse avoir lieu publiquement, devant les habitants du Grand Lyon et je ne prendrais pas donc le temps maintenant d'énumérer tous nos désaccords, monsieur Charmot, et les approximations qui ont été énoncées. Nous aurons ce débat au mois de décembre.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Je vous propose de lancer le vote.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Résultats des votes des dossiers sans débat

Je vous propose de revenir sur tous les votes qui ont été effectués sur les délibérations où il n'y avait pas de prise de parole. Nous allons vous communiquer les résultats : tous les rapports sans débat ont fait l'objet d'une adoption à une large majorité avec 55 voix pour, au minimum. Et aucun des rapports n'a reçu de vote contre.

S'il n'y a pas de demande d'être plus précis sur ces votes, nous allons poursuivre et donc avoir le résultat du rapport actuel qui vient d'être voté. Est-ce que j'attends ce résultat ou j'enchaîne ?

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2020-0327 - Culture - Soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro CP-2020-0327 sur le soutien au développement de l'éducation artistique et culturelle.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération prise en urgence sur l'éducation artistique et culturelle, symbolise la politique de démocratisation culturelle à laquelle notre Métropole de Lyon est attachée depuis sa création. Elle traduit aussi l'évolution de cette politique culturelle renforcée par une délibération adoptée en fin d'année 2018, la volonté d'explorer de nouvelles sphères artistiques, de faciliter dès le plus jeune âge, la découverte approfondie de tous les arts et de mettre la culture au cœur du projet éducatif de chaque établissement scolaire de notre Métropole.

Au centre de cette politique, nous retrouvons des acteurs et institutions culturelles d'exception qui connaissent aujourd'hui de grandes difficultés avec la crise sanitaire et font face, en rebondissant avec des projets, comme ceux proposés pour l'année 2020-2021 à nos collégiens. Je pense notamment à l'École du cirque de Lyon qui souhaite travailler en partenariat avec la MJC Ménival de Lyon 5^e, au théâtre Nouvelle Génération, à la CinéFra bique, à la Biennale de la danse ou encore à l'Institut Lumière, tous ici soutenus dans leurs projets d'éducation artistique et culturelle. Je salue, en particulier, le partenariat qui continue de se nouer entre la Métropole de Lyon et l'École du cirque de Lyon.

La douloureuse actualité que nous avons connue ces dernières semaines, avec l'assassinat effroyable d'un enseignant, Samuel Paty, raisonne aussi avec ce projet de rapports, parce que la culture comme l'école sont les moteurs de l'esprit critique et de la construction de lettres chez nos enfants et adolescents, parce que la sensibilisation aux faits culturels, lorsqu'elle se croise avec la sensibilisation aux enjeux autour de la citoyenneté, construit les citoyens informés, avertis et créatifs de demain.

Dans la période que nous traversons, nous savons que les acteurs publics comme la Métropole de Lyon sont attendus sur ces enjeux. Aussi, nous voterons pour ces mesures en faveur de l'éducation artistique et culturelle et insistons pour que cette politique publique croise celle en faveur de la sensibilisation, à la citoyenneté et à l'esprit critique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une deuxième intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la culture pour nos collégiens, c'est le développement de l'esprit critique, l'ouverture au monde et aux autres, la capacité à penser par eux-mêmes. La culture, c'est savoir et comprendre. Et, en cette dure période de crise sanitaire, la culture participe à notre résilience, elle nous tire vers le haut et je veux donc insister sur l'ensemble des projets de délibérations qui soutiennent les acteurs culturels de notre territoire.

Déjà, cette délibération qui attribue 113 800 € à des actions d'éducation artistique, avec une quinzaine de partenaires mais au profit d'une centaine de classes et près d'une cinquantaine de collèves.

Pour nous, c'est une priorité, cette éducation artistique résolument tournée vers la citoyenneté, l'émancipation, l'apprentissage de la liberté d'expression et du vivre ensemble avec nos différences et nos richesses culturelles.

Sur ce champ, la Métropole n'agit pas seule, elle vient en soutien aux enseignants, qui sont aujourd'hui en première ligne. Et comme madame Picot, ayons une pensée pour Samuel Paty, assassiné parce qu'il faisait juste son métier.

La Métropole agit aussi avec les communes engagées dans les plans territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC), qui rassemblent les écoles et les collèves autour des acteurs sur toutes les disciplines : littérature, danse, théâtre, musique, chant, image et son, arts numérique, arts plastiques et autres disciplines.

Je voudrais en profiter pour revenir rapidement sur le volet culturel des mesures d'urgence, puisque notre Vice-Président n'a pas pu en parler. C'est une des mesures qui soutiennent les structures d'accompagnement des acteurs culturels. C'est 97 500 € cette année pour trois structures mais ce budget sera porté à 300 000 € en 2021.

Je voudrais aussi dire que quatre autres décisions sont aussi à notre ordre du jour et donc, avec ces six décisions, aujourd'hui, la Métropole apporte un soutien de l'ordre de 800 000 € auprès d'une centaine de structures culturelles de notre Métropole et cela mérite, je pense, d'être souligné.

Dans le mandat qui vient, il nous faudra être à la hauteur de l'ambition culturelle de notre Métropole. Nous aurons à appuyer la création, à favoriser l'émergence de tiers-lieux, de résidences, pour que bouillonne à nouveau cette pluralité culturelle qui fait notre richesse.

Et bien sûr, en conclusion, je tiens à adresser un message de soutien aux acteurs durement touchés par la pandémie. Certes, la culture numérique a pris le relais des concerts, des films, des stand-up, des improvisations, mais les conséquences économiques pour le monde du spectacle et de la culture seront lourdes. Il en va aussi pour tous les commerces culturels qui permettent la diffusion d'œuvres, tels nos librairies et nos disquaires.

Voilà, pour terminer, au-delà de nos grands événements culturels, il nous faudra aussi renforcer notre soutien :

- aux acteurs culturels les plus modestes, mais qui créent et enrichissent l'offre culturelle métropolitaine,
- aux maisons des jeunes et de la culture (MJC), centres sociaux et maisons de quartier qui proposent de nombreuses activités accessibles au plus grand nombre,
- et bien sûr aux acteurs culturels plus structurés mais qui risquent des difficultés financières comme nos théâtres, nos cinémas, nos organisateurs de concerts, nos écoles de danse.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, faisons de la culture l'une des priorités de notre mandat. Les décisions d'aujourd'hui signent la mise en œuvre d'une politique culturelle démocratique, émancipatrice, riche de sa diversité et attentive aux territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que, pour la proclamation des résultats, quand il n'y a pas d'intervention en contre et abstention sur les délibérations, on vous communique en fin de séance et on vous confirme que toutes ces décisions ont été adoptées pour gagner un petit peu de temps.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° CP-2020-0331 - Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions suite à appel à manifestation d'intérêt (AMI) précarité alimentaire 2ème édition - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0331. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Il y a eu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire a retiré son intervention. Et j'ai une intervention du groupe Progressistes et républicains.

Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Commission permanente - 22 février 2021

Mme la Conseillère PICOT : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous permet d'apporter une aide majeure aux collèges de la Métropole qui ont le plus besoin par le versement de dotations complémentaires. Dans la continuité d'une action que nous menions et qui nous semble indispensable, notre groupe votera pour cette décision.

Oui, les collèges sont touchés par de nombreuses crises sanitaires, bien sûr, mais aussi citoyennes. Je ne reviens pas sur l'actualité effroyable qui nous a frappés au cours des dernières semaines. Elle est venue nous rappeler douloureusement toutes les difficultés auxquelles sont confrontés nos établissements scolaires et nos professeurs, pour transmettre à nos enfants les valeurs de la République.

Au cours des dernières années, la Métropole a travaillé avec force, pour mettre en place une politique d'aide à l'action éducative cohérente, permettant notamment de développer la citoyenneté ou l'éducation aux médias, se situant ainsi en un véritable partenaire du monde éducatif.

En 2019, c'est par exemple, près de 200 000 € qui étaient versés en subventions dont l'aide aux projets éducatifs avec une attention particulière portée sur les établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+. C'est aussi un soutien à des événements pour le festival Super Demain qui fait un travail remarquable pour aider les jeunes à utiliser Internet de la meilleure manière et qui se tient depuis ce week-end, de manière dématérialisée, en raison de l'épidémie.

Dans cette période de remise en cause de notre pacte républicain et face à la montée de l'intolérance et de l'obscurantisme, nous souhaitons que les collèges puissent continuer à jouer ce rôle de formation des jeunes citoyens. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente à l'éducation et aux collèges, pouvez-vous nous donner plus d'information sur la politique que vous entendez mener en matière d'action éducative et particulièrement, d'éducation à la citoyenneté ? C'est ici une belle mission de la Métropole de Lyon, héritée du Département du Rhône en 2015 et nous espérons que le nouvel Exécutif poursuivra avec autant de ténacité, les efforts menés au cours du dernier mandat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picot. Je ne sais pas si vous êtes intervenue sur le bon dossier qui est le numéro CP-2020-0331.

Vos propos ne correspondent pas au dossier mais plutôt au dossier numéro CP-2020-0225. En tout cas, nous vous avons entendue.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2020-0207 - déplacements et voirie - Contrat de délégation de service public (DSP) du parc de stationnement de la Gare Part-Dieu - Société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant n°9 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Je rapporte le dossier numéro CP-2020-0207, en l'absence de monsieur le Vice-Président KOHLHAAS. Je vous confirme que la Commission a donné un avis favorable sur ce contrat de délégation de service public (DSP) du parc de stationnement de la Gare Part-Dieu.

Nous avons une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, alors j'aurais pu commencer en disant que j'avais été surpris en lisant cette délibération de votre volonté de supprimer le seul dépose-minute de la gare Part-Dieu. Mais, est-ce vraiment une surprise ? Certains diront que c'est la conséquence, de nouveau, de votre posture, peut-être un tantinet "obsessionnelle" contre la voiture, car mis à part cette explication, je n'en vois pas d'autres.

D'ailleurs, en lisant la délibération, la formule choisie d'ailleurs, entre guillemets, "les automobilistes peuvent payer" est assez révélatrice. Nous allons, je pense, être la seule ville européenne, qui dans une des plus importantes gares n'aura pas de dépose-minute. Je crains que cette posture, où les congestions et bouchons provoqués sciemment de votre part, ne devienne un vrai problème pour les Lyonnais, car c'est bien mal connaître ce secteur et le fonctionnement de la gare et de ses environs, notamment en période de grosses affluences, pour ne pas savoir que si les automobilistes ne peuvent plus se poser quelques minutes dans le dépose-minute, ils vont se poser en mettant les warnings le long de la rue Maurice Flandin qui, compte tenu de sa capacité, va provoquer des blocages de ce secteur.

Penser alors qu'ils sont sur ce côté, côté Vilette, qu'ils vont faire le grand tour pour accéder au parking souterrain de la gare dont les entrées et les sorties ne sont déjà pas simples, voire même très compliquées au moment des départs et des retours et ce, pour juste quelques minutes, est totalement illusoire.

Penser que l'ensemble des personnes qui prennent le train et venant parfois de loin avec leurs bagages, vont tous se déplacer en transports en commun ou en vélos, ou plutôt en vélos cargos puisqu'il faudrait mettre les bagages et, là aussi, illusoire, et même s'ils venaient en vélos cargos, ils ne pourraient plus laisser leurs vélos, puisqu'il n'y a plus de dépose-minute.

Ne pas faire en sorte de trouver une solution et il y en a pour transférer le dépose-minute à proximité, car j'ai beaucoup travaillé ce dossier-là auparavant, est un choix, celui de provoquer des congestions autour de la gare et en entrée et en sortie du parking souterrain et des bouchons dans le quartier Vilette, au moment des grands départs et des retours. Dans ces conditions, nous voterons contre cette décision.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Je vous donnerai les résultats dès qu'ils arrivent.

Rapporteur : M. le Président BERNARD, en l'absence de monsieur le Vice-Président KOHLHAAS.

N°CP-2020-0217 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0217. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le soutien au Bureau de Lyon de l'OMS.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux demandes d'intervention, une pour le groupe Inventer la Métropole de demain et une pour le groupe Progressistes et républicains. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, alors que nous vivons actuellement une situation sanitaire critique et inédite, ce rapport est l'occasion de rappeler, une fois encore, l'excellence de notre écosystème régional, en particulier en diagnostic, cancérologie, vaccinologie, infectiologie et plus généralement biotechnologie.

L'occasion aussi de rappeler l'ancienneté des liens forts qui lie Lyon avec l'OMS. Pour mémoire, c'est sous l'impulsion du Général de Gaulle alors Président de la République, que l'OMS décide en 1965 de la création du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) qui sera localisé à Lyon. Installé dans le 8^{ème} arrondissement depuis 1969, le CIRC va s'installer d'ici deux ans à Gerland dans un nouveau bâtiment en cours de construction. Ce nouveau siège du CIRC représente un investissement conjoint de l'État, de la Région et de la Métropole d'un montant global de près de 52 M€.

En 2001, le bureau de l'OMS a été implanté sur le Biodistrict de Lyon-Gerland. Ce Bureau est un élément essentiel du programme de l'OMS pour la gestion des situations d'urgence sanitaire, en jouant un rôle de coordination technique sur le plan mondial pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies, alertes chimiques ou nucléaires, etc.).

L'enjeu de préparation des pays aux urgences sanitaires a été particulièrement mis en exergue par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les lacunes identifiées dans cette crise nous alertent sur le besoin essentiel de formation et d'échanges des professionnels de santé du monde entier.

C'est donc notamment dans cette optique qu'a été officialisé le projet d'Académie de l'OMS à Lyon en 2019 en étroite collaboration et avec une forte implication de la Métropole et de la Ville de Lyon.

Monsieur le Président, suite à votre rencontre en juillet dernier avec le directeur de l'OMS, pouvez-vous nous indiquer où en sont les avancées autour de ce projet aujourd'hui et notamment vis-à-vis des engagements financiers de la Métropole, de la Région et de l'État ? Votre question est d'autant plus importante que vous êtes actuellement dans la dernière ligne droite de la préparation de la PPI 2020-2026. C'est donc le moment d'inscrire ces crédits d'investissement.

L'OMS est un partenaire durable et engagé de notre territoire. En cette période difficile, nous devons envoyer un geste fort et symbolique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole est un soutien historique et indéfectible du bureau de l'OMS depuis son installation en France. Nous l'avons soutenu dès sa création en 2001.

En tant que premier Vice-Président à l'économie, j'avais d'ailleurs inauguré en 2015 les nouveaux locaux avec Myriam Picot, alors Maire du 7^{ème} arrondissement, dans l'immeuble Tony Garnier situé au cœur du Biodistrict de Gerland.

À l'origine, l'objectif était pour nous d'inscrire Lyon comme une capitale européenne de la santé axée sur les maladies infectieuses, l'immunologie et les biotechnologies. En même temps, il s'agissait là du 2^{ème} Bureau de l'OMS implanté à Lyon après le Centre international de recherche sur le cancer, faisant ainsi de la Métropole de Lyon un lieu d'accueil pour les grandes organisations internationales comme l'OMS, le CIRC mais aussi Interpol.

Notre écosystème des sciences de la vie est l'un des moteurs principaux de l'économie métropolitaine mais également de notre attractivité et de notre rayonnement international.

Ce sont aujourd'hui sur notre Métropole, plus de 200 entreprises et acteurs académiques de la santé qui travaillent sur ces sujets de renforcement du bouclier sanitaire.

Ce dynamisme est le fruit d'une volonté politique pour appuyer la recherche et le développement, le soutien aux écosystèmes thématiques, mais aussi pour développer des liens internationaux avec les villes et réseaux pour aborder la gestion des crises sanitaires.

Beaucoup de défis nous attendent pour continuer à faire fructifier cet écosystème.

Ainsi, cette délibération visant à attribuer une dotation au Bureau de l'OMS à Lyon est l'occasion de réaffirmer le soutien indéfectible de notre groupe au projet d'implantation de l'académie de l'OMS au cœur de notre Métropole.

Ce beau projet de centre de formation en continu pour les professionnels de santé et pour les personnels de l'OMS, qui devrait accueillir jusqu'à 400 personnes, participe de l'objectif mondial, d'une couverture universelle, d'une meilleure protection de populations soumises à des risques sanitaires forts et continus, d'une amélioration globale de l'état de la santé de la population mondiale.

Tout humaniste au sein de cette assemblée ne peut qu'y souscrire et c'est aussi pour cela qu'un consensus s'est dégagé et perdure.

Le passage de relai sur ce dossier s'est fait assez naturellement : nous l'avons d'ailleurs évoqué ensemble, monsieur le Président, dès votre arrivée à la présidence de la collectivité. Vous m'aviez alors affirmé votre soutien, ainsi que celui du Maire de Lyon, à ce projet d'une importance cruciale. Votre voyage durant l'été à Genève en a témoigné.

J'en profite pour rendre hommage au travail formidable de Georges Képénékian lors du précédent mandat, à qui j'avais confié la mission de coordonner notre réponse pour faire atterrir ce projet et de continuer à structurer notre filière d'excellence.

Aujourd'hui, chacun des acteurs s'est engagé financièrement et politiquement pour que ce projet puisse voir le jour :

- le Gouvernement, à hauteur de 90 M€,
- la Métropole et la Ville de Lyon, ainsi que la Région, à hauteur de 30 M€,
- ainsi que les acteurs privés, pour un montant équivalent.

L'État local, à travers le Préfet de région, a pris des dispositions particulières pour un accompagnement spécifique de l'implantation de l'académie.

Aussi, à l'occasion de cette délibération, nous aimerions, monsieur le Président, saluer la mobilisation de tous les acteurs du territoire, dont la vôtre, et vous demander comme l'a fait monsieur Geourjon, de bien vouloir nous donner des éléments de calendrier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à tous les deux. Quelques mots en effet sur ce dossier important pour la Métropole de Lyon.

Comme l'a dit monsieur Geourjon, nous nous sommes rendus dès le début du mois de juillet à Genève pour rencontrer le Docteur Tedros avec Emeline Baume, Vice-Présidente à l'économie, avec nos services Julien Rolland, notamment DGA ainsi qu'avec le Maire de Lyon qui étaient aussi présents. Nous avons réaffirmé notre volonté de porter ce projet et de le financer, cela a été dit, à hauteur de 30 M€ pour les trois collectivités que sont la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Région. Les trois collectivités ont d'ailleurs réaffirmé leur soutien au projet.

À la rentrée, nous avons provoqué une réunion à la Métropole de Lyon, avec l'ambassadeur de France auprès des organisations internationales à Genève, avec les représentants de l'État, avec naturellement l'OMS, la Ville de Lyon pour se poser sur le dossier parce qu'on trouvait qu'il y avait encore quelques incertitudes. Et donc pour le relancer pleinement, nous avons demandé notamment lors de cette réunion, qu'il y ait un pilotage depuis l'Élysée de ce dossier, pour arriver à atterrir sur les difficultés qui restaient. Cela a été fait, donc le dossier est maintenant piloté à l'Élysée, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône a reçu une mission spécifique pour le coordonner sur le territoire. J'ai également rencontré Alain Mérieux qui a affirmé naturellement son soutien au projet. Mais sur l'angle notamment le budget mécène, il y a encore beaucoup de travail à faire qui n'avait pas été fait par l'État sur l'opération ou, en tout cas, n'avait pas suffisamment je dirais fait le nécessaire pour convaincre ses acteurs, donc cela va mieux.

Et puis, nous avons aussi demandé que soient levées les incertitudes sur le montage puisque si notre soutien est plein et entier, nous ne voulons pas avoir une charge récurrente annuelle liée à des locaux qui durerait éternellement. Donc tous les voyants sont aujourd'hui au vert. Je ne peux pas moi m'engager sur un calendrier sur un dossier qui est piloté par l'Élysée mais nous vous tiendrons au courant naturellement au fur et à mesure du dossier pour lequel je réaffirme, et je vois que c'est totalement partagé par l'ensemble des conseillers, notre soutien à ce projet très intéressant d'académie de l'OMS qui formera, au niveau mondial, énormément d'acteurs.

Je mets donc ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

Je vous donne les résultats pour la délibération numéro CP-2020-0207.

Adopté, M. Fabien BAGNON, Président de la SEM Lyon Parc Auto (LPA) n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° **CP-2020-0207** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

Je poursuis comme évoqué. On donnera les résultats à la fin pour les dossiers qui semblent faire consensus.

N° CP-2020-0224 - développement solidaire et action sociale - Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Attribution de subventions pour l'année 2020 et renouvellement des conventions avec chaque CPEF - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0224. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER, rapporteur : Merci. Cette délibération concerne une contribution financière et le renouvellement de conventions pour les sept centres d'éducation et de planification familiale qui sont en gestion confiée. Le budget est constant depuis 2016. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande de prise de parole du groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération prolongeant les conventions existantes avec les centres de planification et d'éducation familiale associatifs et hospitaliers, et les subventions qui leur sont attribuées, le groupe Métropole en commun souhaitait rappeler l'ardente nécessité à soutenir les structures qui accompagnent les femmes, les couples, dans ce choix de l'avortement mais aussi dans la prévention.

En effet, si pour quelques collectifs fondamentalistes, les objections morales au principe de l'avortement sont incontournables, il nous semble, qu'en France, l'enjeu se situe plus dans la dégradation de la prise en charge et de l'accompagnement à l'interruption de grossesse que dans une remise en cause fondamentale du droit à l'avortement.

Le parcours de soin est parfois chaotique par manque d'information disponible, notamment pour les plus jeunes. Manque d'information, diagnostic de grossesse trop tardif, difficulté de prise de rendez-vous, amène chaque année près de 2 000 femmes à réaliser leur avortement en Espagne ou aux Pays Bas où les délais sont plus longs. Dans les établissements, les personnels médicaux réalisant les avortements sont souvent précaires, l'acte médical peu technique n'est pas valorisé scientifiquement. En ce sens, l'ouverture aux sages-femmes de la pratique des interruptions chirurgicales devrait améliorer l'état de l'offre de soin.

Monsieur le Président, notre groupe souhaiterait qu'un état des lieux sur le parcours de soin et des actions de prévention soit réalisé dans les meilleurs délais afin d'orienter au mieux cette politique publique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

N° CP-2020-0225 - éducation, culture, patrimoine et sport - Bron - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Meyzieu - Pierre Bénite - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Collèges publics - Dotations complémentaires 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0225. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Merci monsieur le Président. C'est un rapport qui concerne des dotations en direction d'établissements, des collèges pour leur permettre de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Cela leur permet d'avoir une dotation supplémentaire.

Je voulais juste répondre à l'intervention de madame Picot qui a posé la question des politiques menées pour soutenir les équipes éducatives en faveur du vivre ensemble et lui dire simplement, comme je l'ai dit en commission, qu'un travail a été engagé avec le rectorat pour cadrer, organiser, structurer des actions en lien avec les associations locales, les acteurs locaux et évidemment l'Éducation nationale, les équipes éducatives et la Métropole pour soutenir et renforcer les actions de soutien au vivre ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc il y avait une intervention du groupe Progressistes et républicains. Du coup, je suppose qu'elle a été faite et qu'on peut passer directement au vote.

Mme la Conseillère PICOT : Oui, monsieur le Président, je l'ai faite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picot. Je mets ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2020-0232 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2020 - 2ème session - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0232. Monsieur Ben Itah, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BEN ITAH, rapporteur : Merci Président. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande de prise de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Je crois que c'est madame Crespy.

Mme la Conseillère CRESPY : Monsieur le Président, chers collègues, aider les associations est habituel à la Métropole et ce rapport comme d'autres pourrait donc être anodin. Pourtant, si on aide des associations, c'est que l'on poursuit des buts d'intérêt général, que l'on a fait des choix de politiques publiques dont les associations sont les acteurs de la mise en œuvre. Ce que l'on pourrait légitimement attendre d'une nouvelle majorité, ce serait qu'elle apporte une vision de ses politiques publiques, de ses objectifs et des attentes qu'elle fait porter sur les acteurs de l'intérêt général.

Cependant, nous n'avons rien vu de tout cela et nous sommes dans une totale incertitude sur vos choix politiques. En l'absence de vision, autant dire que les critères d'attribution ne sont pas clairement énoncés, et ce manque de transparence crée un doute sur la procédure et sur la pertinence des choix. Ce sentiment est renforcé par le fait que l'opposition est complètement absente de vos choix. On nous présente des décisions toutes ficelées, sans même présenter les étapes de la sélection. On relèvera qu'il peut y avoir un critère idéologique sur le choix de ces subventions, ce qui pourrait être légitime si on avait eu les orientations politiques. Là, c'est plutôt subjectif et assez partisan.

On s'est étonné en commission que les choix arrêtés ne se fondent pas sur les résultats attendus, des objectifs partagés, d'évaluation tant quantitatives que qualitatives, de bilans chiffrés et une analyse des capacités des associations sélectionnées en rapport avec les moyens attribués souvent par différentes collectivités. Nous avons reçu des informations complémentaires deux jours avant cette commission. On peut vous en remercier mais on doute que ce soit vraiment une méthode aboutie.

Les thèmes retenus autour de l'engagement citoyen, de la lutte contre les discriminations, du vivre ensemble sont des éléments louables alors même que notre société est fragmentée et que les fondements de notre République sont violemment attaqués. Mais on ne peut que constater que ces thèmes sont devenus des éléments de communication s'ils ne sont pas liés à des engagements précis et à des résultats concrets. Ils devraient de fait, être inclus dans chaque action de la Métropole plutôt que de subventionner une fois encore des associations dont on peine à voir et à évaluer les résultats sur des sujets aussi généraux.

Pour ces différentes raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous communique les résultats du vote précédent sur le dossier numéro CP-2020-0217, subvention OMS.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

Je vous communique les résultats du dossier numéro CP-2020-0224 qui concernait les centres de planification et d'éducation familiale.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

Je vous communique les résultats du dossier numéro CP-2020-0225 concernant les subventions aux collèges.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

Je vous communique les résultats du dossier numéro CP-2020-0232 concernant le soutien à la vie associative.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

N° CP-2020-0234 - éducation, culture, patrimoine et sport - Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 - Soutien à la candidature de la Métropole de Lyon en tant que collectivité hôte du tournoi de football olympique - Adhésion au label Terre de jeux - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0234. Monsieur Ben Itah, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BEN ITAH, rapporteur : Merci Président. Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a quatre demandes d'intervention. Le groupe Inventer la Métropole de demain, je crois que c'est madame Frier.

Mme la Conseillère FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, l'histoire entre les JO et l'agglomération lyonnaise est longue et sinueuse. Elle se constitue surtout d'une suite d'actes manqués :

- les Olympiades de 1920 et le désistement au profit d'Anvers (Belgique),
- les JO d'été 1968 et sa polémique autour du choix de la ville retenue par le jury,
- les Jeux de 2004 où le CNOSF (Comité national olympique et sportif français) lui préféra le dossier de Lille.

L'Histoire, avec un grand H, retiendra peut-être que ces jeux sont enfin arrivés à Lyon par le biais de JO, domiciliés à Paris.

Douce ironie dans un pays qui reste marqué par un centralisme excessif alors que nos consœurs Amsterdam, Barcelone et bientôt Milan en 2026 ont été capables d'héberger ces jeux, et d'être, le temps de la compétition le centre du monde.

La capitale ouvre donc la voie à une décentralisation partielle de ces jeux. Alors, soit ! Accueillons-les et faisons en sorte de ne pas inscrire leur passage à Lyon par la petite porte !

C'est pour cela que notre groupe se réjouit de la décision de la Métropole de candidater pour accueillir le tournoi de football olympique. Voilà une décision pragmatique ! Motivée par la promotion de la pratique sportive et les impacts positifs que l'accueil d'un tel événement saura générer.

Nous sommes heureux de constater, monsieur le Président, que la poursuite de la politique d'attractivité, sans oublier votre amour de l'OL féminin, ont plus de poids que les déclarations de vos coreligionnaires sur ce type de manifestations. Nous n'oublions pas l'obtention du label "terre de jeux" car les JO ne sont pas qu'un spectacle. C'est aussi l'opportunité d'être une base arrière pour former et accueillir les athlètes et leurs équipes. Nous avons hâte de connaître votre feuille de route pour célébrer ces JO comme il se doit et faire vivre les sites retenus.

Seule ombre au tableau, nous nous interrogeons sur le manque d'informations financières qu'il a été possible de nous apporter en commission sur le coût de ces opérations. Si la délibération proposée ce jour n'engage pas financièrement la collectivité, il semble difficilement concevable que vous vous engagiez sur ce dossier sans avoir une idée du coût de l'accueil de cette manifestation.

Nous regrettons également que cette délibération doive être examinée en Commission permanente et non pas en Conseil. Nous comprenons que le calendrier de dépôt des candidatures soit serré. Cela doit vous amener à réévaluer vos choix concernant le calendrier des instances, en inscrivant à l'ordre du jour davantage de Conseils métropolitains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole. Qui intervient ? Monsieur Grivel ?

Mme la Conseillère FOURNILLON : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, l'accueil de grands événements sportifs offre un réel apport aux territoires, que ce soit en matière de notoriété, d'économie, de sport ou de valeurs.

À titre d'exemple, la Coupe du monde féminine qui s'est déroulée en France a engendré d'importantes retombées économiques directes et indirectes pour nombre d'acteurs du territoire. Une étude de la fédération française de foot (FFF) fait apparaître 284 M€ de retombées pour le produit intérieur brut (PIB) dont 108 M€ de plus-values nettes pour la France. Pour un euro dépensé, les neuf villes et territoires hôtes de la compétition ont bénéficié d'un retour sur investissement de 2 à 20 € de contribution au PIB. Ces retombées économiques significatives ont profité à de nombreuses activités dont les secteurs de l'hôtellerie, la restauration, le transport, les associations sportives et services à la personne, l'éducation, du social et de la santé, du commerce ou du bâtiment.

À l'échelle locale, les Communes de Dardilly et de Limonest ont par exemple accueilli des centres d'entraînement à l'occasion des demi-finales et de la finale qui se déroulaient à Lyon avec de réelles retombées pour le secteur de la Porte de Lyon, 2^{ème} pôle hôtelier de l'agglomération, et qui a fait le plein de touristes. Le camping international de Lyon évoquant même "une saison exceptionnelle avec des taux de remplissage excellents, supérieurs aux autres années". Un secteur à la peine qui a bien besoin de soutien à l'heure actuelle.

Outre des retombées économiques, le sport véhicule bien sûr des valeurs communes, d'effort, de travail, de collectif, d'entraide, de santé. En ce sens, il constitue un vecteur important de cohésion sociale, d'éducation et permet de créer du lien entre les individus.

L'olympisme porte lui aussi les mêmes valeurs, avec un accent particulier porté sur le fairplay, l'échange entre les pays et les cultures. La dynamique peut prendre plusieurs formes :

- à travers le label Terre de jeux qui favorise l'implication de tous les acteurs locaux (associations, collectivités, habitants, écoles, etc.) avec la volonté de faire vivre l'olympisme et ses valeurs pendant quatre ans,

- le label générations 2024, décerné à ce jour à quatre écoles du Rhône qui intègre la démarche au projet éducatif de l'établissement autour des valeurs de la République, et des principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations. Nous en conviendrons tous, ces sujets sont essentiels et ont une résonance particulière aujourd'hui,

- enfin le label centre d'entraînement qui permet à un site, une ville d'accueillir des délégations de sportifs qui participeront aux JO dès le lendemain des JO de Tokyo 2021.

Nous l'avons vu pendant la Coupe du monde féminine de foot, la possibilité d'approcher des sportifs du monde entier et de fouler ensuite le même terrain qu'eux est un vrai vecteur d'épanouissement pour les jeunes, d'incitation à suivre les traces de ces champions, un vrai encouragement à pratiquer une activité sportive. C'est une reconnaissance aussi de la qualité des installations sportives de l'agglomération auxquelles participe la Métropole.

À titre d'exemple, notre participation à la Coupe du monde de football féminin a été l'occasion d'améliorer notre terrain et de former nos agents en plaçant les enjeux environnementaux au cœur des attentions, avec le soutien financier de la Métropole.

Si j'interviens aujourd'hui devant vous, chers collègues, c'est parce que je peux témoigner, étant Maire de Dardilly, du bénéfice des retombées économiques et humaines de la Coupe du monde de foot féminin et de la dynamique non négligeable des trois labels Paris 2024 pour la commune. Cet investissement sur le long terme profite encore aujourd'hui aux joueurs amateurs, qu'ils soient de Dardilly ou des Grands Lyonnais.

La candidature de la Métropole constitue un formidable levier pour le développement de la pratique sportive pour tous, par tous. "La réussite appartient à tout le monde, c'est au travail en équipe que revient le mérite" selon un célèbre champion olympique français de ski Franck Picard.

Cette aventure ne peut être qu'une réussite collective, partagée. Il apparaît indispensable que les communes labellisées, et les autres d'ailleurs, puissent être intégrées dans l'élaboration de la candidature métropolitaine et pour la faire vivre au côté de la Métropole, au plus près des spécificités et des habitants de chaque territoire.

Alors, au nom de notre groupe, nous souhaitons savoir comment vous envisagez le partenariat Villes labellisées-Métropole ? Avec quelles incidences budgétaires ? Avec quelle participation des communes et quel soutien financier de la Métropole aux villes labellisées ?

Nous souhaitons également, comme l'a demandé madame Crespy, que pour la suite de ce projet, compte tenu de l'importance des retombées pour notre territoire et de l'implication des communes, les délibérations inhérentes soient passées non pas en Commission permanente mais en Conseil métropolitain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, madame Fautra.

Mme la Conseillère FAUTRA : Mesdames et messieurs les Conseillers et Vice-Présidents, monsieur le Président, après cinq campagnes sans succès, la France emmenée par Tony Estanguet et Bernard Lapasset devient le territoire d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Je dis bien la France, puisque que comme vous le savez, derrière le nom de la ville hôte, Paris 2024 pour ne pas le citer, c'est l'ensemble du territoire national qui bénéficie de la dynamique et des retombées engendrées par un tel événement.

Si mes derniers mots rappellent étrangement ceux prononcés par mon groupe pour une course de cyclisme internationalement reconnue, je veux rappeler à tous mes confrères verts qu'un événement aussi médiatisé que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une véritable opportunité si tant est qu'il daigne convenir à vos mœurs.

En œuvrant de concert, nous serons acteurs et même promoteurs du territoire au-travers de la candidature comme collectivité hôte et du label "Terre de Jeux". C'est une aubaine pour notre Métropole, pour mettre en valeur nos sportifs, fiers porteurs de nos couleurs. C'est une aubaine pour notre territoire, dont le patrimoine et la richesse du terroir sauront attirer un tourisme international plus important. C'est une aubaine pour notre économie dont les retombées pécuniaires seront directement au service des commerçants de notre territoire.

Ce rendez-vous sportif est doté d'une grande force d'attraction, de rassemblements, de partages et d'émotions. Nul besoin de rappeler ce que le sport véhicule comme intensité, comme joie, nous offrant à chaque fois de belles scènes mêlant liesse et unité. J'ajoute qu'unaniment, nous pouvons dire que toutes les épreuves sportives portent en elles des valeurs qui nous rassemblent au-delà de nos différences et qu'elles sont également des sources d'inspiration, de destinées et de caractères.

Ces multiples intérêts se doivent d'être organisés dans un cadre précis. La communication et la valorisation du territoire sont autant d'éléments qu'un label de promotion territorial doit mettre à contribution des initiatives locales dans des domaines variés.

Depuis le lancement de la candidature de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Ville de Décines Charpieu s'est félicitée que notre pays puisse accueillir cet événement majeur sur la scène internationale. Mais pour faire de cet événement une fête pour tous, je demande à ce que les relations entre les villes hôtes et les sites hôtes soient davantage équilibrés.

Vous connaissez tous la passion de notre ville pour le sport, datant bien avant la création du stade de l'Olympique lyonnais. L'expérience de célébrer des événements sportifs majeurs nous a appris que notre participation ne doit pas se faire à moindre frais.

Nous, les communes, nous mettons à disposition des structures, des lieux. Nous engageons un certain nombre d'agents, de financements tant pour assurer le bon accueil que la sécurité de tous, et c'est encore nous qui prenons la responsabilité civile en signant les actes administratifs. Nous ne pouvons plus accepter d'être écartés des discussions préliminaires, d'être les oubliés de cordée des négociations, mais pour ceux à qui on demande de traduire les décisions en actes.

Nous voulons être vigilants à ce que les négociations entre le CIO (Comité international olympique) et la candidature de la Métropole de Lyon puissent inclure les communes qui serviront de sites hôtes pour les événements sportifs. Aussi, je peux témoigner de l'oubli des communes dans le contrat passé entre la Ville de Lyon et la FIFA (fédération internationale de football association) lors des derniers mondiaux de foot féminin. Malgré la tentative de votre prédécesseur monsieur David Kimelfeld, de rattraper autant que possible ces oublis, je suis au regret de constater que ces efforts n'ont pas été poursuivis.

Je souhaite que cette fois-ci, nous prenions les devants en veillant à ce que personne ne soit délaissé dans ces négociations et que l'ensemble des intérêts des communes de la Métropole soient bien représentés. Nous savons que le rayonnement du territoire, si important pour la prospérité de notre Métropole, ne se fera pas sans l'aide et le concours de chacun. Ainsi, suivant les raisons évoquées, nous soutenons la candidature de notre Métropole en tant que collectivité hôte ainsi que l'adhésion au label "Terre de Jeux", puisqu'il porte intrinsèquement en lui, une réelle plus-value humaine, sociale et économique pour l'ensemble de nos territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel-Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président, accueillir les jeux olympiques et paralympiques est un sujet important, le nombre d'interventions des groupes en témoigne. Si notre candidature est retenue, d'autres actes seront à venir sur lesquels nous pourrions avoir d'autres échanges comme ceux que nous venons d'avoir.

Rappelons que ces jeux se veulent être un événement national et collectif, avec l'organisation de toute une série d'épreuves déconcentrées en région, permettant de valoriser nos différents territoires mais aussi de répartir entre plusieurs parties prenantes les charges, qu'elles soient financières ou techniques, tout comme les bénéfices. Il s'agit de proposer un modèle solide, responsable et peu risqué. Nous serons donc vigilants collectivement à son évaluation budgétaire.

Ces jeux se veulent durables et solidaires (neutres en carbone, mobilisant des entreprises de l'économie sociale et solidaire, et créateur d'emplois. Il est urgent, et comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises sur ces sujets-là, que les grands événements sportifs, s'inscrivent dans une démarche d'évolution vers des pratiques plus responsables (sur les plans environnemental, social, économique).

Si l'occasion nous en était donnée de participer à l'organisation de ces épreuves dans notre Métropole, nous y serons donc très attentifs. Soulignons aussi qu'ils constitueront un levier pour le territoire de la Métropole, ses politiques publiques et ses dynamiques d'acteurs :

- de faire profiter le territoire d'un événement festif et fédérateur,
- de valoriser tous les sports et le sport pour toutes et tous : hommes et femmes, professionnels et amateurs, valides et personnes en situation de handicap, adultes et enfants, milieux favorisés et défavorisés,
- d'en tirer des bénéfices pour notre territoire et nos différentes politiques publiques : sport, jeunesse, éducation, vie associative, solidarités, développement économique, insertion/emploi,
- de mobiliser largement autour de cet événement et de renforcer la coopération entre et avec les acteurs du monde sportif, avec les communes, notamment celles qui adhèrent au label Terre de jeux.

Ce label a pour objectif de permettre aux collectivités de contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs qui sont rappelés par ce label : la célébration pour faire vivre à tous les émotions des Jeux, l'héritage pour changer le quotidien des français grâce au sport et l'engagement pour que le projet profite au plus grand nombre.

Si notre candidature est donc retenue, ce serait un beau projet mobilisateur pour notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup à toutes et tous pour ce soutien unanime sur cette délibération.

Comme vous, je regrette que cette délibération ne puisse pas passer au Conseil du mois de décembre mais il fallait que notre engagement soit effectif à la fin du mois pour que notre candidature puisse être prise en compte.

Il s'agit d'une candidature pour avoir une partie des matchs de football, des tournois masculins et féminins, au même titre que sept villes et sept sites qui seront reçus. Parler de décentralisation est un peu excessif puisqu'il s'agit simplement aux tournois de pouvoir avoir lieu puisque l'Ile de France n'aurait pas été en mesure d'accueillir la totalité des matchs.

La candidature de la Métropole de Lyon se veut un peu plus que d'être un membre retenu parmi sept. Et c'est pourquoi, il y a quelques semaines, je suis allé voir Tony Estanguet puis Anne Hidalgo pour leur expliquer à quel point nous souhaitons avoir des matchs, y compris les plus importants puisqu'aujourd'hui, il est prévu par le CIO (comité international olympique) que la demi-finale et la finale des tournois masculins et des tournois féminins aient lieu au Parc des Princes ou au Stade de France, en tout cas en région parisienne.

Nous avons soutenu la semaine dernière notre dossier avec monsieur Yves Ben Itah, Vice-Président au sport, avec nos services, monsieur Maclet qui est directeur des sports, avec la Ville de Lyon pour la partie célébration et avec l'Olympique Lyonnais, propriétaire du stade. Lors de cette soutenance, nous avons réaffirmé notre volonté pour le tournoi féminin à minima d'accueillir plus que ce qui était proposé par le CIO. Donc nous allons voir l'instruction des dossiers et les conclusions.

Je veux bien qu'on n'a pas assez concerté. Cela me paraît quand même compliqué d'entendre ce reproche en quelques semaines sur un dossier que nous reprenons. Moi, je souhaite naturellement associer tous ceux qui le souhaitent : les clubs sportifs de football en particulier, les communes. Je souhaite d'ici 2024, ce qui nous laisse quand même presque quatre ans, qu'on puisse réfléchir à travailler sur la question de la discrimination à travers les JO, de l'égalité femmes-hommes par exemple. Je souhaite également que le maximum de communes participent et prennent le label "Terres des jeux" qui est encore accessible jusqu'au 30 novembre. Je crois qu'on en est à neuf ou dix communes sur la Métropole, je pense qu'on peut aller plus loin dans l'investissement du territoire.

Et, pour tout ce qui est de la question des engagements financiers, pour l'instant il n'y en a pas, donc nous aurons le temps d'en reparler. Ces engagements pourraient être notamment sur la question des transports et d'accessibilité au stade, comme sur celle de la célébration. Cela dépendra également de la formule retenue par le CIO. On adoptera nos engagements par rapport à la considération que le CIO apporte aux territoires. Je vous le redis à tous les Maires qui souhaitent travailler sur ce dossier, que monsieur Ben Itah est à leur disposition pour échanger.

Je mets ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

N°CP-2020-0235 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale (CDMCI) du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0235.

**Désignation de représentants du Conseil au sein de la Commission
départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale (CDMCI) du Rhône**

(rapport n° CP-2020-0235)

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de trois représentants au sein de cette commission. Ces derniers sont élus par la Commission permanente à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. J'ai reçu la liste suivante des candidats :

- Mme Hélène DROMAIN
- M. Pierre-Alain MILLET
- M. Pascal BLACHE
- M. Gilbert-Luc DEVINAZ
- M. Marc GRIVEL

Y-a-t-il d'autres listes ou d'autres candidatures ?

N'hésitez pas à intervenir sinon nous passerons au vote sur cette unique liste présentée.

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Et comme il n'y a pas d'autres candidatures, la liste est adoptée, il n'y a pas besoin de vote puisqu'il n'y a qu'une liste, au temps pour moi. C'est encore plus simple.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2020-0243 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 et approbation de la convention 2021 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0243. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous, il s'agit d'attribuer trois subventions au Comité social du personnel qui développe des actions à la fois sociales et sportives auprès des agents de la Métropole et des collectivités et établissements.

Je rappelle rapidement que le COS permet d'aider socialement et financièrement les personnels en difficulté et leur famille, diversifier les actions en faveur des enfants du personnel, de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel de la Métropole, et contribuer ainsi au développement des séjours de vacances et à la réalisation de voyages. Nous avons 8 638 agents qui bénéficient de ces prestations.

Les subventions qui sont proposées au vote donc :

- une subvention d'exploitation de 3 794 330 €,
- une subvention d'autonomie 2021-2024 de 665 000 €,
- une subvention pour allocation de fin carrière pour 2020 estimée à 250 000 €.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, notre intervention, d'ailleurs nous avons fait ce type d'intervention en commission thématique, porte sur les activités et prestations du Comité social du personnel communément appelé le COS. Ce dernier développe des prestations à l'usage du personnel de la Métropole et également des personnels des communes qui s'y sont affiliées. Il convient d'ailleurs de dire, sauf des alertes sur les montants des cotisations, que les relations contractuelles du COS avec les communes sont bonnes, et qu'au fil du temps elles donnent globalement satisfaction, puisqu'elles sont régulièrement renouvelées.

Notre intervention met l'accent sur l'objet social du COS car nous sommes convaincus que nous devons nous interroger sur les orientations et les choix stratégiques de ce comité social au rôle incontournable. Pourquoi s'interroger sur les orientations et les choix stratégiques du COS ?

Au moment où un très grand nombre de français plonge sous le seuil de pauvreté - à ce jour 10 millions de personnes - au moment où un nombre grandissant de manière inquiétante éprouve des difficultés pour faire face aux dépenses courantes, quotidiennes amplifiées par la crise de la Covid, telles que l'alimentation au quotidien, les loyers, et avec l'hiver qui s'annonce, les dépenses de chauffage pour ne donner que ces exemples, il est utile de s'interroger sur le périmètre des activités et des prestations du COS, et donc de s'interroger sur la définition même du mot "social" et de son contenu.

Les familles, les enfants, les étudiants, les personnes seules, notamment les personnes âgées, rencontrent de très grandes difficultés, nous le savons. Certaines évolutions de notre société ne sont pas totalement prises en compte mais devraient pourtant l'être. Nous pensons par exemple aux aides aux aidants, aux aides aux personnes porteuses de handicaps. Nous pensons aussi à l'intégration de réponses nouvelles à des situations dont on ne connaît que le début et qui sont, par exemple, l'assistance psychique et psychologique au développement très rapide en nombre de jours et heures consacrées au télétravail.

Les agents de la Métropole ne sont pas épargnés par les difficultés à vivre et par les évolutions sociales et sociétales, et nous devons et devons faire face au nombre croissant d'agents qui ont et auront besoin de soutien. Par anticipation, ce qui est notre rôle, nous ne pouvons que constater que le COS ne peut pas tout faire et tout financer. La question est donc posée : quel "social" voulons-nous et sommes-nous capables d'assumer ?

La définition du mot "social " est large - et même trop large - puisqu'on peut y inclure les postes voyages, locations, camping, jusqu'aux bons-cadeaux adultes à Noël. Ces exemples parmi d'autres restent-ils une priorité alors que le besoin de moyens basiques pour survivre au quotidien augmente de manière exponentielle ? Au sein du personnel de la Métropole, des agents souffrent comme partout ailleurs des mêmes difficultés : loyers, alimentation, frais scolaires et universitaires, déplacements domicile-travail, logement, etc.

Monsieur le Président, depuis cette intervention faite en ce sens en commission thématique Finances, nous avons eu un échange avec madame Khélifi, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines. Elle nous a précisé que dès la réunion du prochain et nouveau bureau du COS, elle souhaitait "mettre en place une méthodologie et une feuille de route pour qu'un groupe de travail mixte se constitue pour travailler à une refonte du COS avec une nouvelle gouvernance, de nouveaux statuts, un cap et une vraie politique sociale en lien avec celle qui est en train d'être mise et d'être fixée à la Métropole".

Prenons acte de cette volonté et de cette démarche dans lesquelles nos demandes d'adaptation du COS aux conditions actuelles et futures des agents trouvent une place légitime. Bien entendu, comme nous l'avons fait auparavant, ce type de travail se fait en lien avec les organisations syndicales, leurs observations et leurs demandes.

Monsieur le Président, nous souhaitons partager avec vous nos observations. Il est utile voire incontournable de trouver des réponses à la question simple que nous avons posée "quel social voulons-nous ?" et nous adapter à ce social rapidement.

La crise nous force à nous interroger et à nous adapter en privilégiant, dans la mesure de nos moyens, ce qui est essentiel pour les agents de la Métropole.

Pour ce qui concerne la présente délibération, nous la voterons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci et merci d'avance pour votre participation utile à ce groupe que pilotera madame Khelifi dans les semaines qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix. Je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N°CP-2020-0272 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Partenariat avec l'association Paragrêle 69 - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens pour ses actions 2020 - Attribution d'une subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0272. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Il y a eu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire, monsieur Boumertit.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, lorsque ce projet nous a été présenté, nous nous sommes interrogés sur la place de telles solutions dans la politique agricole et alimentaire que nous souhaitons portée. Les épisodes grêlex accentués par le dérèglement climatique, nous en sommes conscients, sont des catastrophes pour nos agriculteurs, catastrophes économiques par la perte des revenus associés aux récoltes détruites, détresse morale de voir le fruit d'un travail de plusieurs mois disparaître en quelques heures.

Pour autant, le recours à des procédés chimiques pour prévenir ces orages de grêle en diffusant dans l'atmosphère des sels hygroscopiques, combien même ils ont été jugés moins nocifs que le iodure d'argent, est-il la bonne solution ? Devons-nous entretenir un rapport à la nature fondé sur l'idée permanente d'une bouée de sauvetage écologique qui viendrait systématiquement protéger nos systèmes de production ? Quelles conséquences sur la qualité des denrées produites et sur nos terres agricoles ? Comme c'est souvent le cas, nous déplorons ce type d'approche. Ne risquons pas simplement de décaler le problème en engendrant des pluies torrentielles ou diluviennes qui viendraient abîmer et inonder nos sols.

Enfin, conformément à notre ADN politique, nous avons donc pris le soin d'interroger nos réseaux partenaires. Nous avons retenu l'aspect expérimental de cette solution qui ne manque pas de recul. Certains confirment son efficacité, d'autres la mettent largement en doute. Surtout nous avons retenu une solution proposée par les acteurs eux-mêmes, et cela a son importance, expérimentée par plusieurs syndicats professionnels : FNSA (fédération nationale des syndicats de l'assainissement et de la maintenance industrielle), FNSEA (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et confédérations paysannes confondues.

Ces derniers points rejoignent le volet de notre future politique, celle d'être à l'écoute des acteurs eux-mêmes. Cette initiative partagée est rassembleuse autour d'une cause commune, en témoignent les effets de solidarité des réseaux auto-organisés de lanceurs de fusée, nous semble déterminante. Elle crée à la fois les conditions de dialogues et de changements sur nos territoires entre la Métropole et la profession.

Ainsi, nous voterons favorablement car les choix finaux ne se font que sur une connaissance complète de ce qui marche ou pas car nous souhaitons soutenir cette dynamique collective, car nous souhaitons montrer que nous sommes à l'écoute des initiatives proposées. Nous invitons néanmoins à étudier le soutien aux deux autres registres d'actions. La première, les filets anti-grêle lorsque c'est possible, et même si c'est plus cher, qui présentent l'avantage d'une maîtrise des effets environnementaux et sanitaires ; la deuxième, l'appui à la mise en place de caisses de solidarité autogérées par les agriculteurs auxquels la Métropole, dans le respect des contrats réglementaires, pourrait réfléchir à y contribuer.

Nous comptons sur vous, monsieur le Président, pour une évaluation aboutie à l'issue de son expérimentation et pour faire évoluer la dynamique collective grâce à ces conclusions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je ne doute pas que monsieur Camus puisse vous répondre dans les semaines qui viennent. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

Je vous donne les résultats des deux délibérations précédentes :

- pour la délibération n°CP-2020-0234

Adopté à l'unanimité.

M. le Vice-Président BEN ITAH.

- pour la délibération n°CP-2020-0243

Adopté, Mme Zémorda KHELIFI, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° **CP-2020-0243** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2020-0276 - proximité, environnement et agric ulture - Attribution de subvention au Centre international de ressource et d'innovation en développement durable (CIRIDD) pour la mise en visibilité de projets d'économie circulaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0276. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Avis favorable pour cette délibération pour laquelle, je pense, que madame Baume pourra apporter quelques précisions si besoin.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère SARSELLI : Bonjour monsieur le Président, bonjour mes chers collègues, mon intervention sera de courte durée. Selon la description marketing de son site internet, le CIRIDD a, et je cite, pour finalité de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de société, plus respectueux des êtres vivants dans leurs diversités, des générations futures et de la planète. Le CIRIDD agit pour la promotion et le changement en faveur du développement durable fondé sur la coopération au sein des organisations des territoires et des filières.

Comment contester cette finalité ? Je n'y pense même pas. Cette structure est d'ailleurs soutenue par des collectivités locales et par des organismes publics, d'ailleurs nous avons eu, je crois, ce matin, un petit document qui nous donnait la répartition des financements de cette structure. Merci aux services de nous l'avoir envoyé, un peu tard, mais de nous l'avoir envoyé quand même.

Comment contester en effet ? Nous sommes tous conscients des grandes mutations que nous vivons, qu'elles soient économiques, technologiques, environnementales. Face à la raréfaction des ressources, nos modes de production évoluent, doivent continuer à évoluer et nos outils de production doivent s'adapter.

Dans ce contexte de mutation, je crois qu'il est important de rappeler que les acteurs de premier plan sont les entreprises et je pense qu'il est important de rappeler qu'elles jouent leur rôle en responsabilité. Nombreuses ces entreprises d'ailleurs de petite taille ou de grande taille se sont engagées dans l'économie circulaire et elles développent des solutions. Alors, leurs actions concernent, et je pense que vous le savez, aussi bien la gestion des déchets que le recyclage mais aussi la durée de vie des produits. On voit beaucoup d'entreprises s'engager dans le concept de produits réparables, par exemple.

On a aussi des entreprises qui portent des actions avec la possibilité de substituer des ressources dans la production de certains biens. Donc, des actions concrètes, monsieur le Président, mais elles sont encore une fois, nos entreprises, au cœur des transformations. Et c'est là que je commence à m'interroger. Lorsque vous nous proposez ce rapport, eh bien ce rapport concerne l'attribution d'une subvention pour que le CIRIDD réalise une étude sur 50 initiatives nationales et européennes en matière d'économie circulaire.

Mais, encore une fois, nous n'avons pas d'éléments concrets sur ces projets. Encore une fois, nous participons aux dépenses de fonctionnement des structures dont nous ne pouvons apprécier concrètement la mission pour laquelle justement on la finance. Alors, je m'explique. C'est vrai qu'en fin de semaine dernière, nous avons reçu une petite note, je pense, venant des services qui nous a expliqué de façon un peu plus détaillée ce qu'était le CIRIDD et pourquoi il avait été pertinent de prendre cette structure pour justement réaliser cette étude sur ces initiatives nationales et européennes.

Or, je vous avoue que comme nous avons besoin des informations, eh bien je suis entrée en contact avec le CIRIDD. C'est assez simple de pouvoir à un moment donné entrer en contact avec une structure. Je vous avoue que je n'ai pas eu plus d'informations que celles que vous m'avez données. Donc, j'espère que madame Baume m'en donnera plus mais je n'ai pas pu avoir plus d'informations.

Alors, je ne dois pas être la seule à me poser des questions puisque je crois bien qu'en commission, certains l'ont posé aussi, surtout que j'étais très étonnée de voir le logo de la Métropole parmi les partenaires financiers de cette structure et donc c'est là que j'ai appris que nous avions déjà, il y a quelques années, donné une subvention de 10 000 €. Donc, nous, là, doublon parce que nous passons à 20 000 € cette fois-ci.

Alors, monsieur le Président, là où je m'interroge, c'est que je ne peux m'empêcher de faire le lien avec tous nos débats de ce jour. La crise sanitaire économique et sociale que nous traversons nécessite de mobiliser tous les moyens, c'est-à-dire le moindre euro, pour sauver et maintenir nos entreprises et nos commerces dont on sait qu'ils sont responsables. Ce devrait être la priorité parce que pour ces entreprises, c'est devenu une question de survie et d'une survie à très très court terme.

En Conférence métropolitaine des maires et encore aujourd'hui, votre réponse reste négative concernant l'octroi d'aides directes aux entreprises. Beaucoup d'interventions et d'annulations en début de séance. Alors, nous nous interrogeons sur la priorité et sur vos priorités en cette période. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Baume ne pourra pas vous répondre puisqu'elle est partie me représenter à un échange avec la Ministre madame Gourault qui était prévu à 14 heures et je préfère naturellement rester en commission avec vous.

Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

Je vous donne le résultat de la délibération n° CP- 2020-0272.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2020-0279 - proximité, environnement et agriculture - Association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP 2020-0279. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Et nous avons une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, une intervention courte pour dire quelques mots. C'est une intervention qui va mettre l'accent sur la lutte contre l'ambrosie qui est, en fait, le paragraphe 2 de cette présente délibération, l'ambrosie, d'ailleurs, qui prolifère outrageusement dans les communes et dans toutes les communes périphériques.

Et c'est aussi la possibilité en quelques mots pour rappeler l'excellent travail qui a été fait pendant plusieurs années et vraiment sur le terrain, constamment, en tant qu' élu métropolitain par Pierre Diamantidis, au cours des derniers mandats. Donc, présent sur le terrain, informant avec beaucoup de pédagogie les populations, relançant sans cesse les élus que nous sommes, Métropole et communes, sur les dangers de l'ambrosie. Pierre Diamantidis a fait un travail tenace, on peut le dire, très concret, de terrain. Il était sur les marchés tous les samedis et dimanches au contact des citoyens, un travail remarquable, et nous souhaitons que ce travail continue au moins à la hauteur de ce que Pierre Diamantidis a fait, et c'est pour cela que nous voulions le signaler. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

Je vous donne les résultats de la délibération n°C P-2020-0276.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N°CP-2020-0282 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Givors - Lissieu - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 7° - Neuville sur Saône - Villeurbanne - Aides à la pierre - Logement social 2020 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0282. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Monsieur le Président, le rapport n°CP-2020-0282 porte sur l'attribution de subventions pour des opérations pour un total de 880 000 € permettant la réalisation de 107 logements sociaux. Donc, il y a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci monsieur le Président. Au-delà du fait que nous voterons évidemment cette délibération, quelques mots concernant la politique de logement à mener sur notre agglomération. Tout d'abord, il faut le dire, je crois qu'il faut sortir des discours caricaturaux. Une partie de la majorité qui dit qu'il faut uniquement travailler sur le social et le très social comme d'autres qui ne voudraient pas de social.

La question n'est bien sûr pas là et la question de production de logements est beaucoup trop importante pour avoir des postures qui pourraient parfois tomber dans la caricature. Il faut aujourd'hui que nous puissions porter un véritable discours dans cette agglomération sur le parcours résidentiel. Nous n'avons pas aujourd'hui de vision de la part de la Métropole sur l'ensemble, je dirais, des possibilités qu'offre le logement social. Pas de possibilité de parler aujourd'hui du PLI (prêt locatif intermédiaire).

Nous ne parlons pas non plus du PLS (prêt locatif social) qui, je le rappelle, concerne plus de 65 % des français. Nous parlons uniquement aujourd'hui du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et je pense que nous sommes très loin, mais vraiment très loin des enjeux de notre territoire. Je rappellerai simplement que nous devons éviter l'écueil que, dans notre agglomération; il y ait simplement ceux qui sont très aisés, qui pourraient devenir demain propriétaires et ceux qui seraient très pauvres qui n'auraient uniquement accès au PLAI.

Nous ne devons pas tomber dans cet écueil-là avec une ventilation des classes moyennes au-delà du cœur de notre agglomération. Je rappellerai simplement que ces personnes-là, c'est ce qu'on appelle le phénomène métropolitain, c'est que si nous n'avons pas une véritable politique de parcours résidentiel, nous pourrions arriver à une Métropole qui exclut totalement toute une partie de la population.

Au-delà de cela, il faut que nous ayons un véritable discours sur le parcours également de propriétaire des personnes qui ont des revenus modestes, pour pouvoir se construire un patrimoine demain, pour pouvoir aussi demain transmettre le fruit d'une vie de travail à leurs enfants.

Enfin, il y a également les objectifs de mixité sociale. Personne ne le contestera. Nous ne devons pas tomber dans les travers de la ghettoïsation, que ce soit pour les ghettos de riches ou de pauvres. Il faut pouvoir travailler sur la mixité sociale dans les deux sens. Nous y sommes extrêmement attachés. Et je rappellerai simplement, ce qui est aussi important dans les territoires puisque la Métropole est formée de 59 communes, de pouvoir s'appuyer sur l'expérience et la vision des territoires qu'ont les Maires, toute tendance politique confondue.

Lors de la commission finances, nous avons pu échanger là-dessus et au-delà des différences politiques, l'ensemble des forces politiques l'ont dit, sauf pour les collègues communistes même les collègues socialistes, il est important de pouvoir tenir compte de la vision, de la connaissance fine qu'ont les Maires de leur territoire.

Et enfin, simplement, sur la programmation de logements, je pense qu'il va falloir vraiment qu'on se pose la question de la politique volontariste apportée là-dessus. Nous savons qu'il y a un véritable enjeu de production de logements pour ne pas arriver à une crise grave au-delà de la destruction de l'emploi et d'avoir une Métropole où plus personne ne puisse se loger. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0279 :

- 59 pour.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2020-0286 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à l'euro symbolique, des volumes 31 et 34 situés sur la parcelle cadastrée AR 6 constituant le parvis rue du Docteur Bouchut et appartenant au syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier –

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0286. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable sur ce dossier qui concerne l'acquisition d'une emprise foncière pour le parvis du mail Bouchut.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, le quartier de la Part-Dieu occupe une place particulière dans notre Métropole : il en est un des principaux centres, le cœur battant, et la principale porte d'entrée. De sa gare TGV à sa Tour Crayon, en passant par ses logements emblématiques de la résidence Desaix, ce morceau de ville, qui n'a pas été toujours bien réussi, certes, mais qui est en perpétuel mouvement est le moteur du rayonnement de notre territoire, en Europe et à l'international.

C'est aujourd'hui le second quartier tertiaire français avec plus de 45 000 emplois tertiaires mais aussi un énorme et incontournable pôle multimodal comprenant la première gare de correspondance en Europe. Ce quartier, c'est un atout, une chance pour notre agglomération mais c'est un atout fragile, traversé par de nombreuses lignes de fractures, de problématiques.

Pour lui redonner un nouveau souffle, il avait été lancé, avec les précédentes majorités sous la présidence de Gérard Collomb, un ambitieux projet de requalification urbaine. Une réinvention du modèle de la Part-Dieu en s'appuyant sur une vision équilibrée et respectueuse de l'existant. Un meilleur équilibre entre activités tertiaires, logements et espaces collectifs. Prendre un temps d'avance en somme, pour une ville plus agréable, plus verte et plus fluide, un véritable quartier à vivre où se concilient plaisir de ville et performance, au cœur d'une Métropole européenne.

Vous n'êtes pas sans savoir que la prolongation de la rue Bouchut depuis la rue des Cuirassiers jusqu'au boulevard Vivier Merle s'inscrit de manière plus globale dans cette volonté de requalifier le quartier. Elle en est même une composante essentielle. C'est parce que cette prolongation crée une nouvelle voie routière pour remplacer celle qui est supprimée, est-ouest permettant de relier le quartier d'affaires à la Presqu'île par une liaison rue Garibaldi à boulevard Vivier Merle que le nouveau plan de circulation devenait viable.

Sans rue Bouchut ouverte à la circulation, pas de boulevard Vivier-Merle dédié, face à la gare et à la place Béraudier, aux piétons, vélos et transports en commun car cette évolution vers une ville apaisée n'est rendue possible que, *via* un trafic automobile supprimé en surface, avec le report du tourne-à-gauche de la rue Servient au niveau de la rue Bouchut prolongée.

C'est pourtant la refonte de ce secteur stratégique qui fait l'objet de la première annonce du nouveau Président de la SPL, Gregory Doucet. Une annonce qui confirme votre volonté de détricoter le projet Part-Dieu car, pour vous, la prolongation de la rue Bouchut n'est pas compatible avec vos orientations et j'imagine que vous avez souhaité que cela devienne encore un de vos marqueurs, un de ces fameux marqueurs anti-voiture.

Un marqueur d'une forme de dogmatisme anti-automobile qui est un peu primaire et obsessionnel, paré d'un certain mépris d'une pensée visionnaire et différente. Un de ces marqueurs où vous voulez enfermer le débat, faux débat, vous le savez bien, en souhaitant l'enfermer entre les gentils écologistes qui veulent sauver la planète et qui donc sont anti-voiture et les autres qui sont d'affreux activistes pour la voiture et qui tuent la planète. Simpliste mais c'est là votre stratégie.

Nous ne nous laisserons pas enfermer dans ce manichéisme anti-automobile, de cette école de pensée qui heureusement ne résume pas à elle seule l'écologie, en tout cas pas celle que nous défendons car vous n'avez pas le monopole de l'écologie, si je me permets cette formule célèbre, ni de la diminution de l'usage de l'automobile et sur le report modal en faveur des moyens de transport les moins polluants. Ce travail a été lancé bien avant vous et j'y ai participé à mon niveau, autant que j'ai pu. Mais nous avons toujours défendu une évolution équilibrée, pragmatique, innovante, qui cherche l'équilibre et qui fait le compromis entre l'écologique et le social.

Vos orientations qui se retrouvent dans ce dossier, sauront-elles prévenir les inexorables bouchons monstres qui vont se former, avec le report du trafic, sur le cours Lafayette, la rue Paul Bert et, par extension, la rue Garibaldi ?

Sans cette ouverture double à la circulation, vous allez étouffer ce quartier en privant les habitants et usagers de toute liaison traversante. On sait bien que c'est là votre stratégie : laisser s'installer la congestion mais en cela croyez-vous améliorer la qualité de l'air si vous faites s'époumoner les habitants du quartier sous les gaz d'échappement ?

C'est ainsi qu'avec monsieur Doucet, vous affirmez "*vouloir remettre du végétal dans cet espace*" et créer une forêt urbaine qui est elle-même vue avec beaucoup de scepticisme par l'association Les droits du piéton, par exemple, pour qui l'utilisation d'une expression aussi exagérée, décrédibilise ceux qui ont cru bon de l'employer.

Vous auriez pu simplement, plutôt que de vouloir déconstruire ce qui a été réalisé et pensé sous les précédents mandats pour faire un simple coup de com' politique en début de mandat, vous référer et vous réapproprier le projet initial, le long de la rue, une vaste promenade piétonne plantée qui reliait directement la gare à la rue Garibaldi. Un itinéraire cyclable réaménagé et plus sécurisé. Le long de la bibliothèque, un jardin agrandi pour devenir un espace de pause. Une artère plus animée mais aussi plus de place au végétal. Et pas une voie routière supplémentaire mais une artère apaisée qui compense la suppression d'une partie de voie routière, celle de la rue Servient.

Finalement, ce dossier montre que vous ne voyez la Part-Dieu que comme une charge. Un repoussoir urbain qui ne vous rappelle que trop bien que Lyon n'est pas que le chef-lieu du département du Rhône mais bien une ville qui rayonne à l'international. De cet atout, vous voulez donc faire une faiblesse. Vous n'avez pas compris la structuration de ce quartier, son âme, et c'est pour cela que, dans la perspective future de ce projet, nous nous prononcerons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour reprendre un peu les propos précédents de monsieur Vincendet, on peut échanger et avoir des désaccords sans caricaturer totalement les positions des uns et des autres. Le débat ne pourrait qu'y gagner.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0282.

Adopté :

- Mme Véronique MOREIRA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° **CP-2020-0282** (article 26 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Lucie VACHER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance de la Fondation AJD Maurice Gounon, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° **CP-2020-0282** (article 26 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Catherine PANASSIER, membre du conseil d'administration de l'association Habitat et Humanisme Rhône, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° **CP-2020-0282** (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2020-0308 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7° - Enseignement supérieur - Parc Blandan - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et mise à disposition à l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon, par bail emphytéotique, d'un bâtiment avec terrain attenant, situé au 37 rue du Repos - Institution de servitudes - Autorisation d'une demande de dépôt de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0308. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce dossier qui concerne un bail emphytéotique sur un des bâtiments du parc Sergent Blandan au profit de l'Institut d'études politiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, nous allons mettre l'intervention qu'avait prévue monsieur Geourjon au procès-verbal. Ce sera plus simple.

Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Commission permanente - 22 février 2021

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0286.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0309 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de l'immeuble situé 53 rue Masséna - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0286. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit de la mise à disposition par bail emphytéotique d'un bien que nous avons rue Masséna au profit de la SACVL. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Et nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Madame Croizier.

Mme la Conseillère CROIZIER : Bonjour et merci monsieur le Président. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, par cette délibération, madame la Vice-Présidente, vous nous proposez la mise à la disposition par la Métropole à la SACVL d'un immeuble situé au 53 rue Masséna dans le 6^{ème} arrondissement. Ce petit immeuble de trois étages comporte huit logements et deux locaux commerciaux. Cette mise à disposition se ferait par bail emphytéotique pour une durée de 55 ans.

Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération mais je souhaite reprendre trois points de ce dossier abordés lors de la commission urbanisme.

Le premier concerne la granulométrie des appartements. Les éléments que vous nous fournissez indiquent de petites surfaces et nous souhaitons que ce point soit réétudié, ce qui paraît possible puisque d'importants travaux semblent à prévoir.

Le second point concerne l'étude d'une surélévation. Madame la Vice-Présidente, vous m'avez répondu sur ce point, je vous en remercie, mais je pense que le sujet peut tout de même être imaginé, à moyen terme.

Le dernier point porte sur les engagements de rénovation thermique que porte la SACVL sur ce dossier. Certes, les menuiseries seront changées et les radiateurs performants seront installés. Vous me l'avez indiqué. Mais je pense que la Métropole doit être exemplaire sur ses propres dossiers. Le montant proposé par la SACVL est inférieur à celui du marché, ce qui se comprend, mais peut être que cela mériterait de la part de la Métropole une vigilance sur cette question de rénovation thermique sur laquelle vous êtes, tout comme moi, particulièrement vigilante.

Deux points en conclusion. Il aurait certainement été préférable d'étudier ces trois questions avant la négociation du montage financier : négocier avant signature est souvent un peu plus efficace. Et, enfin, l'association de l'arrondissement sur ce dossier avant le passage en Conseil métropolitain aurait permis, une nouvelle fois, un gain de temps pour chacun. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0308.

Adopté, M. Renaud PAYRE, Vice-Président de la Métropole de Lyon et de directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier **n°CP-2020-0308** (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N°CP-2020-0315 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7° - Pré Gaudry- Création d'une voie est-ouest - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0315. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'engager la déclaration d'utilité publique pour réaliser une voie est-ouest qui est prévue dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, prévue dans le plan guide de Gerland et dans le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat). La commission a donné un avis favorable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain. Je crois que c'est madame Sibeud.

En attendant que madame Sibeud puisse intervenir, nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Je crois que c'était une explication de vote, monsieur Cochet.

M. le Conseiller LASSAGNE : Monsieur le Président, c'est moi-même qui vais réaliser cette explication de vote. Nous allons nous abstenir sur ce rapport en raison du manque d'éléments dont nous disposons et eu égard au montant de l'engagement important de 20 M€. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'essaie de redonner la parole au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud. Je ne vous entends pas. Il faudrait remettre votre micro.

Monsieur Pélaez, est-ce que vous souhaitez intervenir ou est-ce que je peux passer au vote ?

M. le Conseiller PÉLAEZ : Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier et le groupe, en tout cas, s'abstiendra sur ce dossier.

Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Commission permanente - 22 février 2021

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix et je suis désolé de cet ennui technique. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0309.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0317 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatif à la réalisation d'une étude sur les mobilités résidentielles au sein des quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0317. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. La délibération concerne un partenariat entre la Métropole, l'INSEE Rhône-Alpes et l'Agence d'urbanisme. En fait, les critères retenus pour déterminer les quartiers politiques de la ville sont des critères essentiellement statiques et ils n'appréhendent pas les dynamiques de la population et c'est bien pour appréhender cette dynamique et notamment l'importance des migrations dans et depuis ces quartiers que nous souhaitons mettre en place ce partenariat. Donc, c'est le principe de ce partenariat et il y a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une intervention du groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, la connaissance des réalités vécues par les différents publics et notamment les plus fragiles doit être à la base de la définition de nos politiques publiques. En ce sens, cette étude menée par l'INSEE me paraît tout à fait intéressante par la méthode qu'elle choisit d'employer. Elle va venir étudier les parcours résidentiels et permet donc, pour une fois, de résonner en flux et non pas en stock quand on parle des habitants des quartiers en politique de la ville.

Cette étude menée en collaboration avec la Métropole et UrbaLyon doit nous permettre de mieux connaître ceux qui entrent et ceux qui sortent de ces quartiers, pourquoi et comment mais aussi de mieux cerner les besoins de ceux qui en partent. Dans les quartiers en politique de la ville, nombre de dispositifs sont mis en place pour accompagner les habitants, les dispositifs à renforcer par ailleurs, mais que devient l'accompagnement de ceux qui en sortent ? Comment penser de nouvelles formes d'accompagnement, notamment s'ils restent dans un logement social.

Un déménagement ne suffit pas à résoudre les problèmes de précarité et d'insertion que vivent nombre de ces personnes. Enfin, connaître les réalités du moins statistiques de ces parcours, ne pourrait être que bénéfique aux politiques qui seront mises en place à l'avenir. D'autre part, l'absence d'un regard similaire sur les quartiers en veille active nous semble être un angle mort de cette étude et nous pensons qu'il serait intéressant de les y ajouter.

Nous serons ainsi intéressés par les résultats de cette étude et de l'avoir étendu aux quartiers en veille active. Cette étude viendra donc nourrir une dynamique de réflexion et de collaboration de tous les acteurs du logement dans ces quartiers et notamment du pôle public de l'habitat, créé à l'initiative de notre collègue Michel Le Faou en 2016.

Comme je l'ai déjà évoqué lors du dernier Conseil de la Métropole lors de la délibération sur la convention NPRNU (nouveau programme national de renouvellement urbain) du quartier de la Duchère, des dizaines de quartiers, les QPV ou les quartiers en veille active au sein de notre Métropole sont concernés par les choix que fera votre exécutif et leurs habitants attendent des réponses sur des sujets qui ont vocation à changer durablement leur quotidien. L'action en faveur de ces habitants nous semble particulièrement importante dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Aussi, monsieur le Président, notre groupe votera cette délibération mais souhaiterait à cette occasion que vous puissiez nous préciser vos intentions en matière de politique de la ville. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous ne m'en voudrez pas de mettre directement le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0315.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0320 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0320. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement pour la ZAC Carnot-Parmentier à Saint Fons. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, voici un dossier ô combien positif et ô combien important pour l'avenir de Saint Fons. Un écoquartier, c'est à cela que ressemblera Carnot/Parmentier dans quelques années, sans oublier pour autant les autres quartiers de Saint Fons.

Avec la Métropole, nous avons bâti, pendant 6 ans, des politiques pour créer toutes les conditions d'un nouvel avenir meilleur pour Saint Fons, inspiré par un ensemble de valeurs communes. Ensemble, nous avons écrit et commencé à bâtir la ville de l'avenir, plus agréable à vivre et surtout avec plus de mixité sociale.

Je peux vous dire, monsieur le Président, à quel point nous avons été soutenus par l'État, à quel point en tant que Maire, j'ai été soutenue par la Métropole dans notre programme très ambitieux de renouvellement urbain.

Sachez en tout cas que la mobilisation sans faille de l'ensemble de nos partenaires mais aussi des services de la Ville et de la Métropole, est sans précédent sur le territoire. Ce soutien permanent doit absolument perdurer, tout comme la logique de partenariat loyal et confiant entre les acteurs du projet. Par-delà les résultats électoraux, le territoire et les habitants demeurent. Changer la Ville prend du temps, un temps qui presse pour les habitants de notre commune.

Construire la ville, promouvoir son attractivité, réfléchir intelligemment aux équipements publics adaptés aux nouveaux logements, c'est ce que nous avons fait pour la ZAC Carnot/Parmentier. Par ces actions fortes, menées sous les précédents mandats municipaux et métropolitains, la physionomie de Saint Fons est amenée à se métamorphoser :

- demain Saint Fons, ce sera des espaces publics et un habitat renouvelés,
- demain Saint Fons, ce sera de nouveaux équipements publics dont une école et un gymnase,
- demain Saint Fons, ce sera le tramway, permettant le désenclavement de notre territoire.

Demain ne peut se construire sans hier et aujourd'hui. Ces avancées, je n'ai pas la prétention de revendiquer l'entière paternité. Personne ne le peut. L'action publique est, par nature, collective.

C'est pour cela que je tiens à remercier l'ensemble des élus, des services municipaux comme métropolitains ainsi que les habitants qui nous ont accompagnés dans l'élaboration de ce projet. Les équipes changent. La continuité du service public demeure. C'est pour cela que je me félicite du nouvel acte dans l'avancée de ce projet, indispensable pour continuer à sortir Saint Fons de sa torpeur. Vous me trouverez donc toujours présente pour travailler de manière constructive sur ce projet dont l'utilité pour l'intérêt général ne souffrirait d'aucune remise en cause.

Élue municipale d'opposition mais Conseillère métropolitaine représentant le territoire, j'entends incarner, en binôme avec Christian Duchêne, un modèle dans cette nouvelle ère de relations Commune-Métropole. Chacun dans la légitimité. Chacun dans ses compétences. Pour être plutôt qu'un barrage, une passerelle entre nos institutions, toujours dans l'intérêt général et celui des Saint Foniards.

C'est pour cela, monsieur le Président, que notre institution ne saurait souffrir des propos polémiques tenus en commission urbanisme par sa Présidente. Propos insultants pour le travail mené sous le précédent mandat par tous les acteurs engagés et dégradants pour l'image de l'institution ainsi que pour celle qui les tient. De tels discours n'ont pas leur place ici.

La Métropole est composée de 59 communes et nous ne devons pas confronter les territoires les uns contre les autres. Je m'interroge sur cette démarche et le sens de celle-ci, qui attise les colères et le sentiment de mettre en valeur de façon négative les intérêts des Saint Foniards.

En tant qu'élus métropolitains, il nous incombe aussi de ne pas transposer dans nos instances métropolitaines des querelles municipales bien vaines. Pour ma part, penchant toujours vers le dialogue et la pédagogie, je crains que cette situation et ces propos ne pénalisent la Commune de Saint Fons plutôt que de la servir.

Nous partageons un intérêt commun pour Saint Fons mais nous devons garder la vision de nos communes sans jamais mettre nos territoires en opposition, mais bien en avançant dans le même sens. La bonne gouvernance doit permettre l'étude des dossiers, l'expression des opinions divergentes. Mais présider, c'est aussi des devoirs dont celui qui commande a gardé une certaine neutralité, par respect pour les autres élus, les autres communes, la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0317.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2020-0322 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Techsud-Porte Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0320. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit là encore d'une autorisation de programme sur la ZAC Techsud-Porte Ampère dans le 7^{ème} arrondissement. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une ultime intervention du groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, cette délibération sur les aménagements réalisés au carrefour de la rue Saint Jean de Dieu et de la rue Grolier nous permet d'évoquer l'avancement de la ZAC Techsud, à Gerland, quartier qui, vous savez, m'est cher, et de faire le point sur un dossier majeur de cette ZAC, celui de la 3^{ème} tranche de l'aménagement de l'avenue Tony Garnier.

L'aménagement de cette dernière tranche de l'avenue avait fait l'objet d'une délibération le 4 novembre 2019 : 2,5 M€ avaient ainsi été alloués pour les études, le financement d'aménagements transitoires pour améliorer l'accessibilité piéton et modes doux sur ce secteur en attendant la livraison finale ainsi que les régularisations foncières nécessaires.

Cet aménagement, qui vient compléter le réaménagement plus large et déjà entrepris du boulevard Tony Garnier, sur la section Halle Tony Garnier/avenue Jaurès en 2005, puis sur la section pont ferroviaire/boulevard en 2007, est un investissement conséquent : pour accompagner les nouvelles implantations d'entreprises, pour répondre aux besoins des usagers qui viennent travailler dans Gerland sud et souhaitent avoir accès aux transports en commun, pour avoir une portée d'entrée de la ville-centre embellie, plus verte et plus aérée, avec un élargissement du boulevard, un terre-plein central arboré et un passage en 2x3 voies.

Aussi, suite au changement d'exécutif et alors que la crise sanitaire a ralenti bon nombre de chantiers, nous aimerions bénéficier d'un point sur l'état des aménagements temporaires qui devaient être réalisés et, à plus long terme, sur le calendrier envisagé pour la réalisation de cette 3^{ème} phase de travaux de l'aménagement de l'avenue Tony Garnier. Nous souhaiterions, par ailleurs, connaître l'avancée des études qui avaient vocation à être lancées ces derniers mois. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Le scrutin est clos. Le résultat sera communiqué ultérieurement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

Je vous donne les résultats pour la délibération n° CP-2020-0320.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Dans quelques instants, je vous donnerai les résultats du vote en cours.

D'ores et déjà, je vous remercie pour ces cinq heures de Conseil, de votre patience, de la bonne tenue des débats et je remercie également les services pour toute la partie technique et institutionnelle où tout s'est déroulé dans de très bonnes conditions et je souhaite à tous et à toutes de se porter au mieux.

Le scrutin est clos. Je vais vous donner les résultats du vote du dernier dossier, ce qui clôturera notre Commission permanente :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à tous et à toutes. Très bonne journée.

(La séance est levée à 14 heures 35).

Annexe (1/43)
Résultats des votes

Résultats urgence	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	1	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	1	0	0	62

Résultats PV	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	64	1	57	0	0	0	57

Résultats 0330	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	1	60	0	0	0	60

Annexe (2/43)

Résultats 0326	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Résultats 0328	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	60	0	0	1	61

Résultats 0329	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Annexe (3/43)

Résultats 0208	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	1	59	0	0	0	59

Résultats 0209	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Résultats 0210	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Annexe (4/43)

Résultats 0211	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Résultats 0213	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	62	0	0	0	62

Résultats 0214	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	1	59	0	0	0	59

Annexe (5/43)

Résultats 0212	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	61	0	0	1	62

Résultats 0215	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	62	0	0	0	62

Résultats 0216	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	59	0	0	0	59

Annexe (6/43)

Résultats 0219	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	2	0	0	2	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	57	0	0	2	59

Résultats 0218	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	11	0	1	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	58	0	1	1	60

Résultats 0220	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	64	1	60	0	0	1	61

Annexe (7/43)

Résultats 0221	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	62	0	0	0	62

Résultats 0222	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	23	0	0	4	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	2	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	56	0	0	7	63

Résultats 0223	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	63	0	0	0	63

Annexe (8/43)

Résultats 0226	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	63	0	0	0	63

Résultats 0227	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	59	0	0	0	59

Résultats 0228	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	63	0	0	0	63

Annexe (9/43)

Résultats 0229	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	1	63	0	0	0	63

Résultats 0230	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	64	0	0	0	64

Résultats 0231	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	62	0	0	0	62

Annexe (10/43)

Résultats 0233	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	1	61	0	0	0	61

Résultats 0236	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	59	0	0	0	59

Résultats 0242	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	2	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	1	59	0	0	2	61

Annexe (11/43)

Résultats 0244	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	61	0	0	0	61

Résultats 0245	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	1	62	0	0	0	62

Résultats 0246	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	63	0	0	0	63

Annexe (12/43)

Résultats 0247	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	64	1	60	0	0	1	61

Résultats 0248	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	6	0	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	64	1	62	0	0	0	62

Résultats 0249	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Annexe (13/43)

Résultats 0250	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	1	58	0	0	0	58

Résultats 0251	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Résultats 0252	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	24	0	0	1	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	1	58	0	0	1	59

Annexe (14/43)

Résultats 0253	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	62	0	0	0	62

Résultats 0254	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	60	0	0	1	61

Résultats 0255	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	59	0	0	1	60

Annexe (15/43)

Résultats 0256	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	59	0	0	1	60

Résultats 0257	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	60	0	0	1	61

Résultats 0258	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Annexe (16/43)

Résultats 0259	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Résultats 0237	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Résultats 0238	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	62	0	0	0	62

Annexe (17/43)

Résultats 0239	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Résultats 0240	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	24	0	0	3	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	58	0	0	3	61

Résultats 0241	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	59	0	0	0	59

Annexe (18/43)

Résultats 0260	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	62	0	0	0	62

Résultats 0262	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	62	0	0	0	62

Résultats 0263	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Annexe (19/43)

Résultats 0264	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	1	58	0	0	0	58

Résultats 0265	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	1	60	0	0	0	60

Résultats 0266	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	0	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	1	61	0	0	0	61

Annexe (20/43)

Résultats 0267	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0270	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0273	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	59	0	0	0	59

Annexe (21/43)

Résultats 0274	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	63	0	0	0	63

Résultats 0275	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Résultats 0261	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	0	0	0	0	0	0	0
Les écologistes	0	1	0	0	0	0	0
Métropole en commun	0	0	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente et solidaire	0	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	0	0	0	0	0	0	0
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	0	0	0	0	0	0	0
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	0	1	0	0	0	0	0
Synergie Métropole	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	2	1	0	0	0	1

Annexe (22/43)

Résultats 0268	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	0	0	0	0	0	0	0
Les écologistes	0	1	0	0	0	0	0
Métropole en commun	0	0	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente et solidaire	0	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	0	0	0	0	0	0	0
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	0	0	0	0	0	0	0
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	0	1	0	0	0	0	0
Synergie Métropole	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	2	1	0	0	0	1

Résultats 0269	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Résultats 0271	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	1	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	2	59	0	0	1	60

Annexe (23/43)

Résultats 0277	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	63	0	0	0	63

Résultats 0278	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	59	0	0	0	59

Résultats 0280	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	23	0	0	1	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	57	0	0	2	59

Annexe (24/43)

Résultats 0284	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	2	0	0	0	2
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	59	0	0	0	59

Résultats 0285	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0287	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	60	0	0	0	60

Annexe (25/43)

Résultats 0288	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Résultats 0289	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Résultats 0290	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Annexe (26/43)

Résultats 0291	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0292	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0293	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Annexe (27/43)

Résultats 0294	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	60	0	0	0	60

Résultats 0295	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	24	0	0	0	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	2	56	0	0	0	56

Résultats 0296	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	58	0	0	0	58

Annexe (28/43)

Résultats 0297	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	24	0	0	0	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	62	2	56	0	0	0	56

Résultats 0298	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	2	60	0	0	0	60

Résultats 0299	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	59	0	0	0	59

Annexe (29/43)

Résultats 0300	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	60	0	0	0	60

Résultats 0301	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	2	59	0	0	0	59

Résultats 0302	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	61	2	56	0	0	1	57

Annexe (30/43)

Résultats 0303	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	4	0	0	0	4
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	2	56	0	0	0	56

Résultats 0304	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	1	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	61	0	0	1	62

Résultats 0305	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	60	0	0	1	61

Annexe (31/43)

Résultats 0306	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	1	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	1	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	58	0	0	3	61

Résultats 0307	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	11	0	0	1	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	1	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	58	0	0	3	61

Résultats 0310	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	59	0	0	0	59

Annexe (32/43)

Résultats 0311	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	2	59	0	0	1	60

Résultats 0312	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	2	56	0	0	1	57

Résultats 0313	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	2	57	0	0	0	57

Annexe (33/43)

Résultats 0314	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0316	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	60	0	0	0	60

Résultats 0321	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	2	0	0	0	2
TOTAL	63	2	59	0	0	0	59

Annexe (34/43)

Résultats 0323	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	61	0	0	0	61

Résultats 0324	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	0	0	3
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	1	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	56	0	0	2	58

Résultats 0281	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	5	0	0	0	5
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	62	0	0	0	62

Annexe (35/43)

Résultats 0283	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	63	2	58	0	0	0	58

Résultats 0318	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	24	0	0	0	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	57	0	0	0	57

Résultats 0319	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	5	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	63	2	59	0	0	0	59

Annexe (36/43)

Résultats 0325	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	1	12	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	1	0	3
TOTAL	62	2	46	12	1	0	59

Résultats 0327	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	1	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	2	57	0	1	0	58

Résultats 0331	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	0	1	0	0	0	1
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	14	0	0	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	62	2	59	0	0	0	59

Annexe (37/43)

Résultats 0207	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	0	4	0	0	4
Les écologistes	27	1	26	0	0	1	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	11	2	1	0	14
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	3	1	0	0	4
TOTAL	62	3	52	7	1	1	61

Résultats 0217	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	28	0	0	0	28
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	14	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	1	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	62	3	63	0	0	0	63

Résultats 0224	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	1	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	58	0	1	0	59

Annexe (38/43)

Résultats 0225	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	27	1	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	2	0	0	0	2
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	2	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	61	4	59	0	0	0	59

Résultats 0232	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	3	0	1	0	4
Les écologistes	26	1	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	0	0	13	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	60	4	45	0	15	0	60

Résultats 0234	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	2	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	2	27	0	0	0	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	60	5	61	0	0	0	61

Annexe (39/43)

Résultats 0235	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	0	0	0	0	0	0	0
Les écologistes	0	2	0	0	0	0	0
Métropole en commun	0	0	0	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente et solidaire	0	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	0	0	0	0	0	0	0
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	0	0	0	0	0	0	0
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	0	2	0	0	0	0	0
Synergie Métropole	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	5	2	0	0	0	2

Résultats 0243	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	2	24	0	0	1	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	59	5	58	0	0	1	59

Résultats 0272	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	4	0	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	2	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	0	0	0	0	0
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	13	0	0	0	13
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	5	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	59	5	59	0	0	0	59

Annexe (40/43)

Résultats 0276	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	26	2	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	1	11	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	57	6	46	11	1	0	58

Résultats 0279	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	25	3	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	13	0	12	0	0	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	56	7	59	0	0	0	59

Résultats 0282	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	25	3	25	0	0	2	27
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	1	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	3	0	9	0	12
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	55	7	49	0	9	3	61

Annexe (41/43)

Résultats 0286	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	1	3	0	0	4
Les écologistes	25	3	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	10	0	1	0	11
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	1	0	3
TOTAL	55	7	53	3	2	0	58

Résultats 0308	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	24	3	24	0	0	0	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	9	0	0	0	9
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	4	0	0	1	5
Synergie Métropole	4	0	3	0	0	0	3
TOTAL	54	7	52	0	0	1	53

Résultats 0309	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	24	3	23	0	0	0	23
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	10	0	0	0	10
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	54	7	53	0	0	0	53

Annexe (42/43)

Résultats 0315	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	0	0	4	0	4
Les écologistes	24	3	24	0	0	0	24
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	1	0	8	0	9
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	2	0	1	0	3
TOTAL	54	7	40	0	13	0	53

Résultats 0317	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	3	0	0	0	3
Les écologistes	25	3	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	3	0	0	0	3
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	9	0	0	0	9
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	3	0	1	0	4
TOTAL	55	7	53	0	1	0	54

Résultats 0320	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	25	3	25	0	0	0	25
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	10	0	0	0	10
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	6	0	0	0	6
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	55	7	57	0	0	0	57

Annexe (43/43)

Résultats 0322	Présents	Pouvoirs reçus	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV	Total
Communiste et républicain	1	1	2	0	0	0	2
Inventer la Métropole de demain	3	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	25	3	26	0	0	0	26
Métropole en commun	1	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente et solidaire	1	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	4	0	4	0	0	0	4
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	12	0	10	0	0	0	10
Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés	4	2	5	0	0	0	5
Synergie Métropole	4	0	4	0	0	0	4
TOTAL	55	7	57	0	0	0	57

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 26 avril 2021

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
